



CONTRAT DE VILLE
DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU
WARNDT/
CREUTZWALD

2024
2030

quartiers2030



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Editorial de Monsieur Laurent Touvet, Préfet de la Moselle

Le plan « quartiers 2030 », lancé par le président de la République en juin 2023, renouvelle l'engagement de l'État en faveur de la politique de la ville. Il se concrétise en 2024 par la signature des contrats de ville « engagements quartiers 2030 » pour la période 2024-2030.

Ces contrats renouvelés reposent sur une géographie prioritaire de la politique de la ville actualisée. Le travail mené en 2023 a permis une mise à jour des contours et la délimitation de nouveaux quartiers, prenant en compte les évolutions socio-économiques de ces dix dernières années. En Moselle, deux nouveaux quartiers sont concernés : le quartier Falogne à Metz et le quartier du Roi à Woippy, portant à 26 le nombre de quartiers prioritaires en Moselle.

Cette nouvelle génération de contrats va constituer notre feuille de route jusqu'en 2030. Établi au plus près des préoccupations et des priorités des habitants, en concertation avec les collectivités locales et avec les acteurs de proximité, chaque contrat est centré sur des enjeux et des priorités resserrés.

L'accès à l'emploi des habitants est l'objectif prioritaire de l'État. Pour cela, l'accès à la formation, l'accompagnement du développement économique et de l'entrepreneuriat sont des axes d'intervention sur lesquels l'État sera particulièrement mobilisé.

Le cadre de vie et la transition écologique sont également au cœur des priorités. Les moyens de l'État seront déployés pour améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants et une meilleure intégration des quartiers dans leur environnement.

Pour que les habitants se sentent davantage en sécurité dans leurs quartiers, **la lutte contre le trafic de stupéfiants et toute forme de délinquance** fait l'objet d'une action quotidienne et déterminée.

Pour notre **jeunesse**, un accompagnement renforcé sera mis en place pour ceux qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire, ceux qui ont besoin d'un soutien particulier pour acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, **une insertion sociale et professionnelle**.

Ce contrat de ville est aussi celui **des habitants**. Les enjeux identifiés lors des consultations citoyennes menées en été 2023 auprès des habitants sont pris en compte dans ce contrat et sont intégrés dans les priorités de chaque quartier, au plus près des besoins exprimés. Consultés en amont, les habitants seront associés à la mise en œuvre du contrat, pour s'assurer que les politiques publiques menées par l'État et par les collectivités, et également les actions portées par les acteurs associatifs et tous les partenaires de la politique de la ville, produisent des effets concrets, utiles et mesurables.

Tels sont l'ambition et l'engagement de l'État pour que le contrat de ville améliore la vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et contribue à l'égalité républicaine.

Laurent Touvet,

Préfet de la Moselle

Sommaire

Editorial de Monsieur Laurent TOUVET Préfet de la Moselle

Introduction	4
1. – Présentation du territoire	8
1.1. La communauté de communes du Warndt	9
1.2. La commune de Creutzwald et la Politique de la Ville	11
1.1.1. Présentation de la commune	11
1.2.2. La politique de la ville à Creutzwald	12
1.3. Les quartiers de la Politique de la Ville « Engagement 2030 »	17
1.3.1. Le quartier prioritaire de la Cité Maroc	18
1.3.2. Le quartier prioritaire du Breckelberg- Fatima	20
1.3.3. Le cas particulier des « poches de pauvreté »	21
2 – la stratégie d’intervention	23
2.1. La méthodologie d’élaboration du Contrat de Ville	24
2.2. La stratégie d’intervention	25
3 – Les orientations stratégiques	27
3.1. Thématique Education et parentalité	28
3.1.1. La réussite éducative : constats et enjeux	28
3.1.2. Le soutien à la parentalité : constats et enjeux	30
3.1.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique éducation et parentalité	31
3.2. Thématique Accès à la culture et au sport	32
3.2.1. L’accès à la culture : constats et enjeux	32
3.2.2. L’accès au sport : constats et enjeux	33
3.2.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique accès à la culture et au sport	34
3.3. Thématique Accès au droit, à la santé, Egalité Femmes-Hommes	35
3.3.1. L’accès au droit : constats et enjeux	35
3.3.2. L’Egalité femmes/hommes : constats et enjeux	35
3.3.3. La santé : constats et enjeux	36
3.3.4. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique accès au droit, à la santé et égalité femmes/hommes	38
3.4. Thématique animation sociale, citoyenneté, jeunesse.	39
3.4.1. Animation sociale et participation citoyenne : constats et enjeux	39

3.4.2.	Jeunesse : constats et enjeux	41
3.4.3.	Les orientations prioritaires du Contrat de Ville	42
3.5.	Thématique Prévention de la délinquance	43
3.6.	Thématique emploi et insertion professionnelle	44
3.6.1.	Accès à l'emploi et insertion professionnelle : Constats et enjeux	44
3.6.2.	Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique accès à l'emploi et insertion professionnelle	48
3.7.	Thématique logement, environnement et cadre de vie	50
3.7.1.	Logement, peuplement, attractivité résidentielle : Constats et enjeux	50
3.7.2.	Le cadre de vie : constats et enjeux	51
3.7.3.	Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique logement, environnement et cadre de vie	52
3.8.	Synthèse des orientations du Contrat de Ville	54
4-	le fonctionnement du contrat de ville	57
4.1.	Le pilotage et l'animation du Contrat de Ville	58
4.2.	La participation citoyenne	60
4.3.	Les engagements des partenaires en direction des publics des quartiers prioritaires	61
4.4.	Les financements du contrat de la ville	67
4.5.	L'évaluation du Contrat de Ville	68
Signatures		69
	Logos	70

INTRODUCTION

Les nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » succèdent au contrat de ville « nouvelle génération » 2014-2023. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, dite loi Lamy, reste le cadre légal.

Les principes structurants restent identiques à savoir :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat faisant l'objet d'une géographie prioritaire basé sur le revenu,
- un contrat recourant prioritairement au droit commun,
- un processus s'inscrivant dans une démarche de co-construction avec les habitants.

La circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 a fixé un cadre complémentaire précisant le triple objectif attendu par le gouvernement :

1. Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants,
2. Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale etc. ;
3. Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030.

Les contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » comporteront donc un socle consacré à des thématiques transversales et pourront, le cas échéant, être complétés par une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construits avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les contrats de ville ne sont plus, par conséquent, organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Les réponses à apporter aux enjeux locaux doivent pouvoir s'appuyer sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants. La stratégie, définie en réponse à ces enjeux, devra préciser l'articulation entre ces différents dispositifs, en identifiant les acteurs et leviers mobilisés à chaque échelle territoriale et en incluant l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution. Ces réponses s'appuieront notamment sur les engagements ministériels annoncés lors du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023. La gouvernance et la définition de la stratégie intercommunale au sein du territoire de la Communauté de communes sera une des réponses aux attentes de l'Etat.

Le contrat de ville est signé pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030. La circulaire précitée prévoit, suite au renouvellement des équipes dirigeantes communales et intercommunales, une actualisation qui permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Le Comité interministériel des villes (CIV) du vendredi 27 octobre 2023 est venu préciser la question du contenu et des thématiques prioritaires fixés au niveau national

Plusieurs mesures phares pour la politique de la ville, répondant à la vision "Quartiers 2030" ont été présentées. Ces mesures sont déclinées en 4 axes pour les quartiers prioritaires, avec un accent sur la cohésion sociale et territoriale.

- **Transition Écologique** : Les quartiers prioritaires sont confrontés à des logements mal isolés et des espaces minéraux, les rendant vulnérables aux conséquences du changement climatique. Pour répondre à ces défis, le gouvernement prévoit d'ajouter 24 nouveaux quartiers au programme "Quartiers Résilients" pour les accompagner dans leur transition écologique. De plus, la part du Fonds Vert investie dans ces quartiers sera doublée, avec un objectif de 15 %. Un projet de loi sera mis en place pour réhabiliter les copropriétés dégradées, ce qui bénéficiera directement aux quartiers prioritaires. Enfin, l'amélioration de la desserte des QPV est prévue grâce au projet des futurs Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), qui mettra également l'accent sur les transports collectifs en site propre.
- **Politique de la Ville** : Une politique de la ville réussie doit prendre en compte les besoins spécifiques de chaque territoire et impliquer activement les habitants. Pour ce faire, de nouveaux contrats de ville seront élaborés pour la période 2024-2030, prenant en compte une géographie prioritaire actualisée. L'objectif est également de promouvoir la mixité sociale en adaptant les attributions de logements. Les contrats de ville seront simplifiés et axés sur des projets co-construits avec les résidents.

-
- **Plein Emploi** : plusieurs mesures sont destinées à favoriser le plein emploi dans les quartiers prioritaires. Un programme baptisé "Entrepreneuriat Quartiers 2030" sera lancé en partenariat avec Bpi france, bénéficiant d'un financement de 456 millions d'euros sur quatre ans. Un fonds de 300 millions d'euros sera créé pour soutenir les associations et réintégrer les publics les plus éloignés de l'emploi, dont la moitié bénéficiera aux habitants des quartiers. Dès 2024, une politique de testing sera déployée pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'emploi, au logement et aux prêts bancaires, sous la supervision de la DILCRAH.
 - **Services Publics** : l'accessibilité aux services publics sera améliorée dans les quartiers prioritaires. Les collèges verront leurs horaires prolongés de 8h à 18h à partir de la rentrée 2024, et les cités éducatives seront progressivement généralisées. Les bibliothèques dans 500 quartiers étendront leurs horaires. De plus, 1000 éducateurs socio-sportifs seront déployés pour renforcer les activités sportives dans ces quartiers. Une expérimentation de la Force d'Action Républicaine (FAR) sera réalisée dans certaines communes pour renforcer la sécurité et l'ordre public, notamment à Besançon, Valence et Maubeuge.

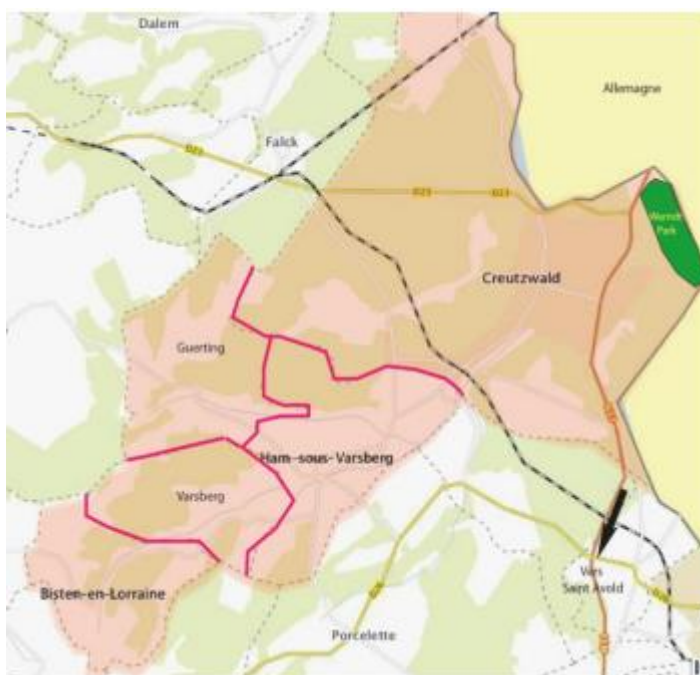
1. – PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1. La communauté de communes du Warndt

Située dans le bassin de vie de Moselle-est, la communauté de communes du Warndt compte 17 959 habitants pour une superficie de 48 km². Elle a été créée le 24 février 1997 et est composée actuellement de cinq communes : Creutzwald (ville-centre avec ses 13 070 habitants), Ham Sous Varsberg, Varsberg, Bisten en Lorraine et Guerting.

Elle dispose de deux compétences obligatoires (aménagement du territoire et développement économique), de quatre compétences optionnelles (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et cadre de vie, création aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, construction d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire) et enfin de compétences facultatives, parmi lesquelles on retrouve des dossiers transversaux tels que la prévention de la délinquance et le CISPD, le Contrat local de santé, etc.

Ce territoire peut être défini comme une campagne fragile à dominante « rural ouvrier »¹, ce qui s'explique notamment par son passé industriel, en particulier l'exploitation de mines de



de charbon jusqu'au début des années 2000. Mais il dispose aussi de nombreux atouts et s'ouvre à de nouvelles perspectives de développement, notamment en tirant parti de sa situation géographique. En effet, au sein de l'Eurodistrict SaarMoselle et à proximité de la frontière allemande, la Communauté de Communes de Warndt et sa ville-centre Creutzwald constituent une voie de transit privilégiée, au croisement des systèmes autoroutiers français et allemand.

Afin de développer des synergies positives, la Communauté de communes coopère avec les territoires environnants :

- En matière d'aménagement du territoire, elle est partie prenante du schéma de cohérence territoriale (SCOT) élaboré par le Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle, qui regroupe les EPCI du Bassin de Moselle-Est (Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France ; Communauté de Communes de Freyming-Merlebach ; Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie.

¹ Les 3 France rurales, par canton, DIACT, Insee rp 1999

- En matière de développement économique, elle s'insère dans le Projet Territorial du Warndt-Naborien avec 3 autres EPCI (Saint-Avold Synergie, Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont, Communauté de Communes de Freyming-Merlebach) qui vise à accompagner les mutations industrielles et notamment la fermeture des dernières centrales à charbon, afin d'engager la transition énergétique en favorisant localement le développement d'une filière hydrogène.
- Le projet de territoire du Warndt Naborien décline aussi un axe portant sur la préservation de la santé humaine. C'est donc également dans ce cadre territorial que va se développer un Contrat Local de Santé, actuellement au stade du diagnostic.



La Communauté de Communes du Warndt mène une politique de développement économique dynamique. Elle accueille 6 zones d'activités sur son territoire et a déployé son propre réseau de fibre optique ultra haut débit (FTTH). Elle compte 6000 emplois et plus de 500 entreprises dans des domaines variés tels l'industrie, la sous-traitance automobile, la logistique mais aussi les bureaux d'études. Dotée d'un hôtel d'entreprises communautaire depuis 2021, la Communauté de communes du Warndt prépare activement l'avenir et entreprend l'aménagement d'une Eurozone : le « Warndt Park », ZAC de 91 ha à l'est de Creutzwald, en bordure de la frontière allemande et de la nouvelle RN 33. La priorité y est donnée aux activités économiques innovantes, de haute technologie, d'industrie de pointe et de services mais aussi de loisirs et d'habitat.

Enfin la Communauté de communes gère des équipements intercommunaux (stade nautique, médiathèque intercommunale) qui concourent à la qualité de vie des habitants. Elle est signataire d'une Convention de partenariat avec le Département de la Moselle pour le développement de la lecture publique.

1.2. La commune de Creutzwald et la Politique de la Ville

1.1.1. Présentation de la commune

La ville-centre, Creutzwald compte 12 772 habitants² pour une superficie de 2712 hectares, soit une densité de 510 habitants/ km².

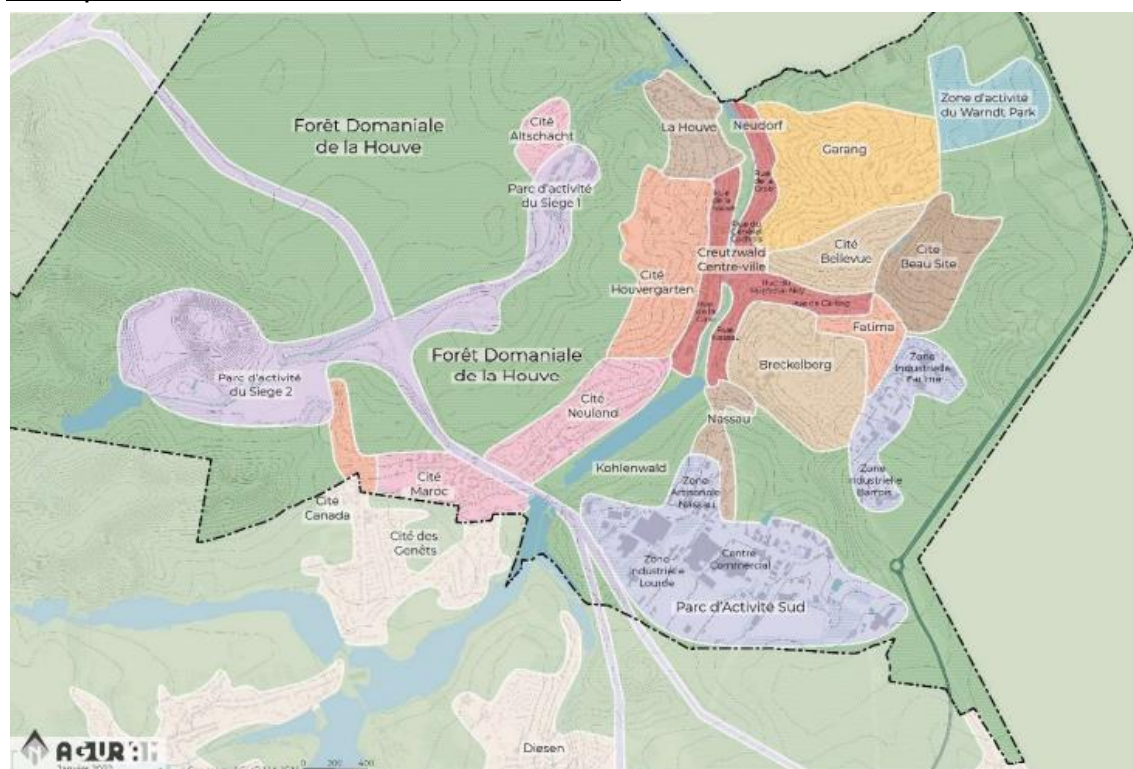
Géographiquement, le territoire communal se situe au cœur de la région naturelle du Warndt dans la vallée de la Bisten, à proximité de la frontière allemande. Creutzwald appartient au maillage d'agglomérations qui structure le Bassin Houiller Lorrain avec les communes de : Forbach à l'Est, Boulay à l'Ouest, Sarrelouis au Nord et Saint-Avold au Sud. Le territoire s'inscrit dans les réseaux de communication lorrain et allemand à travers deux axes routiers majeurs : le premier de direction Est-Ouest représenté par l'autoroute A4 et le deuxième de direction Nord-Sud par l'autoroute allemande A 620. En termes de transports, l'intercommunalité bénéficie du réseau de bus des Transports Inter-Mosellans, essentiellement aux heures de pointe. La gare ferroviaire de Creutzwald est aujourd'hui réservée uniquement aux marchandises. Regroupant la plupart des services publics, des équipements sportifs et culturels, de l'offre commerciale et du tissu économique, Creutzwald assure les fonctions de centralité au sein de l'intercommunalité. Sur le plan économique, elle se situe dans la même dynamique que celle de la communauté de communes du Warndt (voir ci-dessus). Elle reste marquée par la disparition en 2004, de l'activité de mono-industrie liée à l'extraction du charbon, comme en témoigne le fort taux de chômage (17%, bien au-dessus de la moyenne nationale) et le mouvement continu de baisse démographique depuis une trentaine d'année. Mais elle participe fortement de la reconstruction de l'économie locale engagée sur le territoire, en accueillant 4 500 emplois sur les 6 000 que compte la communauté de communes du Warndt. Par ailleurs, 12% des actifs de Creutzwald travaillent en Allemagne et 4% au Luxembourg.

En matière d'urbanisme, la ville de Creutzwald est composée de cités ouvrières successives fonctionnant en vase clos, ce qui affecte la perception du centre-ville, pourtant bien doté en équipements et commerces. Le cadre végétal alentour, et notamment un plan d'eau de 12 hectares très apprécié des habitants, contraste avec la minéralité des espaces publics (place du marché, parvis de la médiathèque, parvis de l'église notamment) et de l'artère commerçante.

La ville de Creutzwald se caractérise aussi par sa forte proportion de logements sociaux (1945 logements, soit 30,7% des résidences principales de la commune). Les 2 quartiers en Politique de la Ville qui sont composés de grands collectifs abritent à eux seuls 50% du logement social de la commune (47% des LLS de la communauté de communes).

² Insee 2020

Les quartiers de la ville de Creutzwald



L'engagement de la Ville de Creutzwald sur la requalification de l'habitat ancien est particulièrement notable, avec un Espace France Renov', l'adhésion au dispositif Habiter mieux et le lancement d'une étude pré-opérationnelle en vue d'engager une OPAH à l'échelle globale de la commune et une OPAH-RU (Renouvellement Urbain) sur le centre-ville.

Enfin, depuis 2021, la commune de Creutzwald est entrée dans la programme national « Petites villes de demain » qui porte sur la requalification d'ensemble de son centre-ville, tant au niveau de son parc de logement que de renforcement de l'attractivité commerciale et de l'animation de l'espace public.

1.2.2. La politique de la ville à Creutzwald

Un investissement historique de la commune de Creutzwald

Au sein de la communauté de communes du Warndt, seule la commune de Creutzwald accueille des quartiers prioritaires. La Municipalité tient donc un rôle prépondérant dans la conduite du Contrat de Ville, pour laquelle elle dispose d'une véritable expertise.

En effet, dès la fin des années 1980, la commune de Creutzwald a souhaité investir la politique de la ville, au regard de l'accroissement des problèmes socio-économiques au sein de quartiers urbanisés classés en ZUS. La politique en la matière a été conduite au travers du contrat de ville du Bassin Houiller de Lorraine (de 2000 à 2006) puis du CUCS Creutzwald de 2007 à 2014.

Le contrat de ville de Creutzwald/ Communauté de Communes de Warndt a été signé le 02 juillet 2015 sur la base de la nouvelle géographie prioritaire ciblant trois quartiers.

- Deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Cité Maroc (1078 habitants au RP 2013) et Breckelberg-Fatima (1 546 habitants au RP 2013)
- Un territoire de veille active : Cité Garang (3 303 habitants)

Dans la mesure où seule la commune de Creutzwald était concernée par la Politique de la Ville au sein de la Communauté de communes, le choix a été fait d'un pilotage du contrat de ville au niveau de la commune.

Dans le cadre des trois piliers qui le compose³, le contrat de ville a poursuivi trois grandes orientations : Lutter contre le décrochage scolaire ; soutenir le retour à l'emploi ; développer la mobilité.

Un appel à projet permet une programmation annuelle du contrat de ville, qui se veut en cohérence avec les besoins du territoire et priorités définies. Le contrat de ville se matérialise également par l'existence d'un fonds de participation des habitants très dynamique.

Une évaluation à mi-parcours a été réalisée en 2019 et a constitué une des bases d'appui pour l'élaboration du nouveau Contrat de Ville.

Le positionnement des quartiers prioritaires au sein de la ville

Les QPV, qui regroupaient en 2015 35% de la population de la ville (incluant le Garang), se situent en périphérie du centre-ville de Creutzwald et se composent d'habitat collectif réhabilité et de maisons individuelles (habitat minier et pavillons). Ces quartiers disposent d'une assez bonne couverture en équipements mais souffrent d'un déficit de commerce de proximité. Ils ne bénéficient pas des mêmes atouts en termes de configuration urbaine. Ainsi, alors que la Cité-Maroc forme un véritable quartier (bien qu'avec un habitat non homogène), le QPV Breckelberg-Fatima relève plutôt d'une succession d'immeubles.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville, les indicateurs sociodémographiques ont été actualisés. Ils permettent de montrer que les écarts territoriaux perdurent avec le reste de la ville et de la Communauté de communes mais que les deux quartiers prioritaires (Breckelberg-Fatima et Cité Maroc) retenus pour la contractualisation « Engagement quartiers 2030 » présentent des profils sociodémographiques différenciés.

L'évolution démographique

La part de la population des deux quartiers prioritaires dans la commune représente 18%.

³ Développement de l'activité économique et de l'emploi, cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain

On observe une évolution démographique à la baisse à toutes les échelles géographiques avec des disparités selon les quartiers. Celui du Breckelberg-Fatima est particulièrement impacté (en lien avec les transformations urbaines) alors que la population de la Cité Maroc progresse légèrement.

	Breckelberg	Cité Maroc	Creutzwald	CC du Warndt
2013	1 546	1078	13 434	18 271
2018	1 299	1093	13 070	17 959

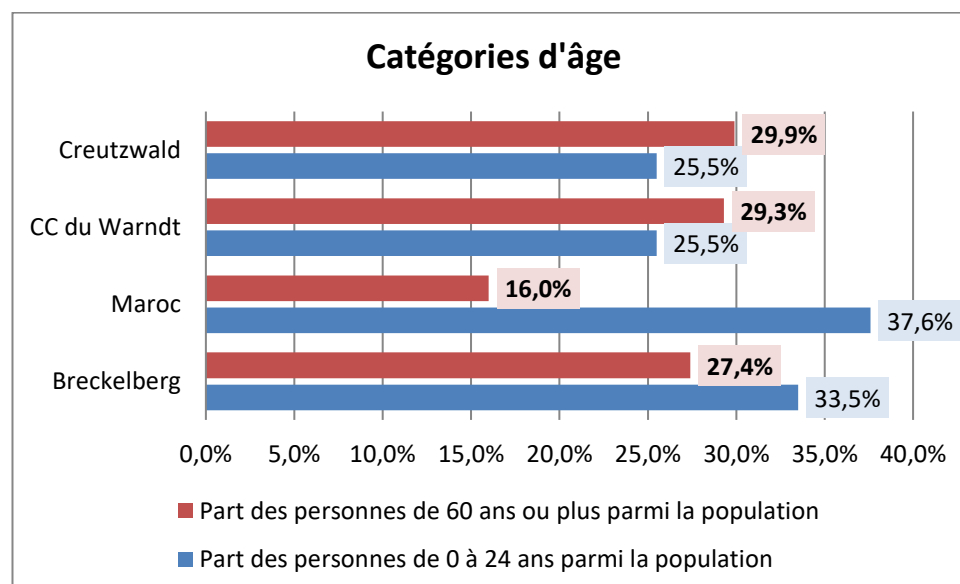
Source : Insee, Recensement de la Population 2013 et 2018

En ce qui concerne l'ensemble de la ville de Creutzwald, ce mouvement de déclin démographique n'est pas récent. Le territoire connaît un déclin démographique depuis 30 ans (-14.4%), particulièrement chez les 15-29 ans et les 45-54 ans, à l'image des autres communes du bassin houiller.

L'âge de la population

La population jeune est plus importante dans les quartiers prioritaires que sur l'ensemble de l'agglomération. Cet écart est très significatif pour la Cité Maroc où les moins de 24 ans représentent 38% de l'ensemble (versus 26% à Creutzwald) et où la population est nettement moins vieillissante (16% de 60 ans ou plus versus 29% pour la Communauté de communes du Warndt), comme pour le quartier du Breckelberg. Il est à noter, cependant, que la part des moins de 25 ans diminue dans le temps pour la Cité Maroc puisqu'en 2010, celle-ci était de 40,2%.

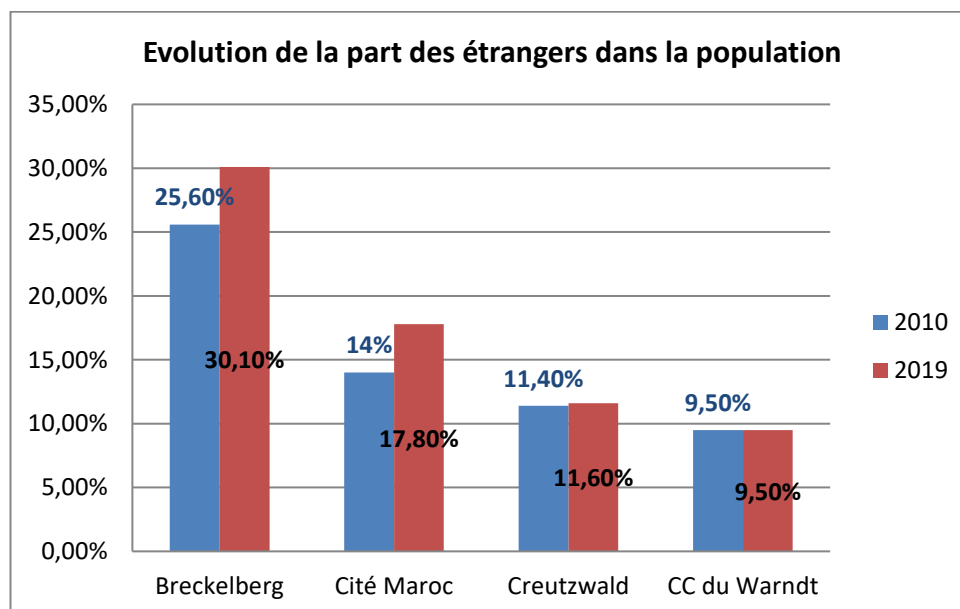
Conséquemment, l'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 65 ans) marque les mêmes écarts. Il est de 1,1% pour le quartier du Breckelberg-Fatima et de 1,7% Pour la Cité Maroc versus 0,7 pour la ville et la communauté de communes.



Source : Insee, Recensement de la Population 2019

La nationalité

Le quartier du Breckelberg accueille historiquement une part plus importante d'habitants de nationalité étrangère et cette part a augmenté entre 2010 et 2019. On note également une progression dans le quartier de la Cité Maroc, en même temps qu'une grande stabilité pour l'ensemble de la commune et de la Communauté de communes, montrant ainsi que l'augmentation de la population étrangère est presque entièrement absorbée par les quartiers prioritaires.



Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Les compositions familiales

Toutes les données comparatives ne sont pas disponibles mais nous pouvons observer comme constante le profil plus familial de la Cité Maroc (indice de jeunesse élevé) qui accueille moins de ménages seuls mais aussi davantage de familles monoparentales.

	Breckelberg	Cité Maroc	Creutzwald	CC du Warndt	Département de Moselle
Part des ménages d'une personne	36%	28,2%	35,7%	33,4%	35,1%
Part des familles monoparentales	20,3%	23,6%	18,5%	16,8%	9,7%

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

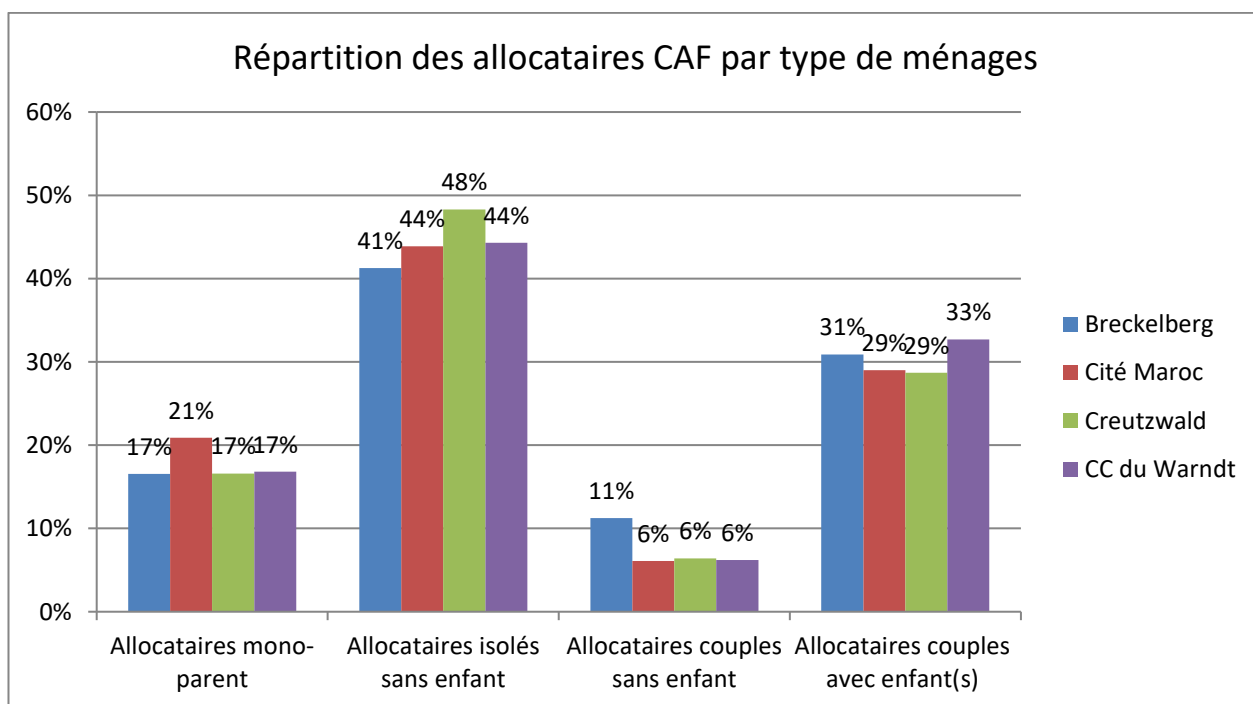
Le revenu

C'est dans ce domaine que la différence entre les quartiers prioritaires et leur environnement communal et intercommunal est la plus manifeste. Dans les quartiers prioritaires, le taux de pauvreté n'est pas loin de 50% et les ménages sont moitié moins imposés. La part des prestations sociales dans le revenu est près de trois fois supérieure pour les foyers vivant en quartier Politique de la Ville.

	Taux de pauvreté	Médiane du Revenu disponible mensuel (par UC)	Part des ménages imposés	Part des prestations sociales dans le revenu disponible
Breckelberg	42,5%	1160€	22,7%	20,4%
Cité Maroc	44,3%	1160€	22,3%	24,1%
Creutzwald	22%	1 580€	46,4%	8,7%
CC du Warndt	18,6%	1 660€	49,4%	7,3%

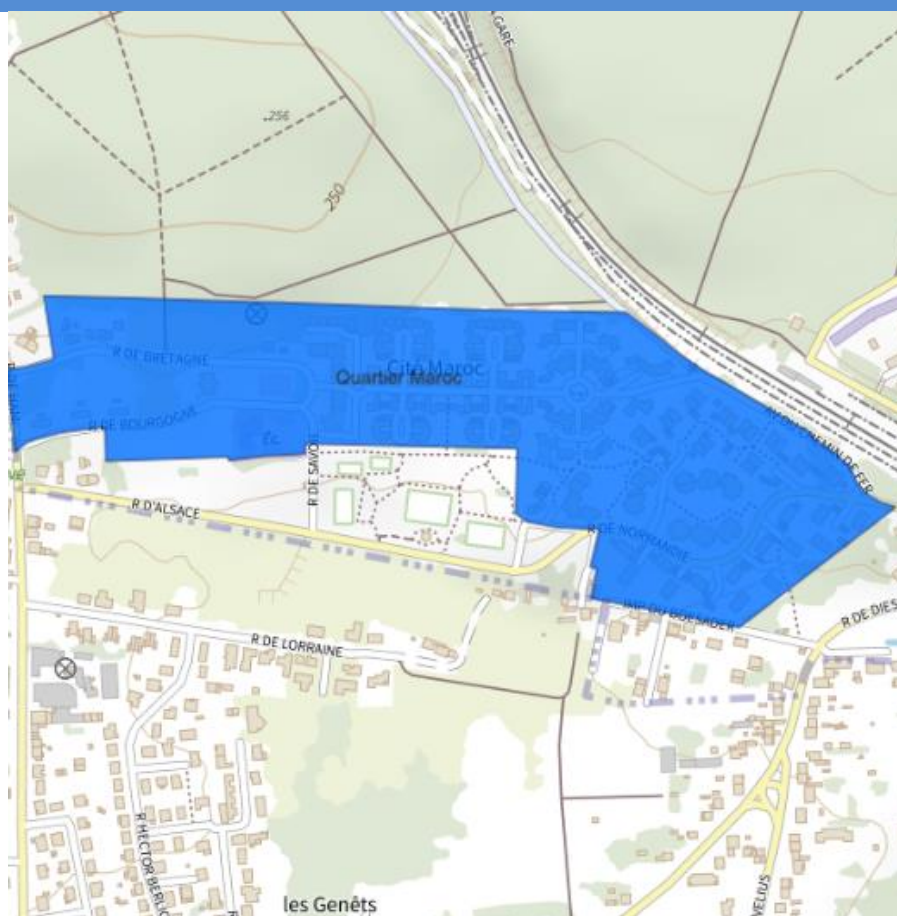
Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019

Le schéma ci-dessous renseigne sur le profil des allocataires de la CAF.



1.3.1. Le quartier prioritaire de la Cité Maroc

QUARTIER CITE MAROC



<i>Indicateurs clés</i>	<i>Cité Maroc</i>	<i>CC du Warndt</i>
Population	1 093 habitants	17 959 habitants
Part des moins de 25 ans	37,6%	25,5%
Part des 60 ans ou plus	nd	29,3%
Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi	32,8%	26,3%
Part des ménages d'une personne	28,2%	33,4%
Part des ménages de 6 personnes et plus	nd	1,5%
Allocataires mono parents (CAF)	20,9%	16,8%
Allocataires isolés sans enfants (CAF)	43,9%	44,3%
Allocataires couples sans enfants (CAF)	6,1%	6,2%
Allocataires couples avec enfants (CAF)	29,1%	32,7%
Part des étrangers dans la population	17,8%	9,5%
Médiane revenu déclaré (€ mensuel)	850	1600
Part des ménages imposés	23,3%	49,4%
Part des prestations sociales dans le revenu disponible	24,1%	7,3%
Part des bénéficiaires C2S	36%	11%

Source : ONPV- Fiche mise à jour le 25/04/2023

La cité Maroc se positionne à l'écart du centre-ville de Creutzwald, en limite avec la commune d'Ham-sous-Varsberg. Elle se situe sur un plateau, à proximité des anciens sites d'extraction charbonnier, au-delà de la voie ferrée. Le quartier est limité au Nord par la forêt de la Houve.

Un habitat collectif dense se positionne en entrée de quartier sur la partie Est, en bordure de voie ferrée. Sur la partie ouest s'étend l'habitat minier le long de la voie de circulation. Entre les deux, un quartier très dense, datant de la fin des années 1970 se prolonge au-delà des collectifs situés à l'Est, jusqu'à l'Eglise.

Le bâtiment de la maternelle et le centre social viennent en arrière de l'édifice religieux. Les immeubles collectifs ont fait l'objet de gros travaux d'entretien et réhabilitation. Le bâti est donc en état et donne l'image d'un quartier résidentiel. Les espaces extérieurs sont aménagés. Le quartier possède un vaste secteur de loisirs ouverts regroupant différents équipements, en limite de quartier.

En revanche, aucun commerce n'existe dans le quartier. Un lieu d'accueil parents/enfants (L.A.P.E.) est cependant à disposition des habitants : « La Farandole ». La construction d'un complexe sportif permet d'apporter une nouvelle dynamique sur le quartier avec l'installation d'associations sportives et culturelles sur le site. La structure ambitionne d'être un véritable lieu de rencontre pour les habitants du quartier, même si son rayonnement en dépassera la limite géographique. On trouve également des associations caritatives sur le quartier : Conférence Saint Vincent de Paul, Croix Rouge, le secours populaire.

plateau. Le centre-ville qui se trouve en partie basse, en fond de vallée, n'est pas très éloigné à vol d'oiseau du quartier.

Le quartier Breckelberg se trouve autour du centre-ville et se compose à la fois d'immeubles collectifs, d'habitat pavillonnaire et d'habitat de cités minières. Du fait de la proximité avec le centre-ville, il n'existe pas de services tertiaires spécifiques sur le quartier.

En revanche le quartier ne manque pas d'équipements : un centre social, deux bâtiments de maternelle et un bâtiment élémentaire composant le groupe scolaire primaire Albert Schweitzer, ainsi que le lycée Félix Mayer regroupant trois filières : générale, professionnelle et technique, des gymnases, le centre médico- scolaire, des city-stades...

Quelques commerces subsistent en pied d'immeuble rue des Chênes en périphérie du quartier (pharmacie, coiffeurs, boulangerie, boucherie). De l'autre côté du quartier, rue du Barrois, on trouve un supermarché, une boulangerie ainsi que des concessionnaires automobiles, hors quartier.

Concernant le quartier Fatima, il est à noter la présence du groupe scolaire Jules Ferry et d'un lieu d'accueil parents/enfants (L.A.P.E.) : « la Ribambelle ». Le passage de la rue du Barrois marque une séparation franche et forte entre la partie Breckelberg et Fatima de l'autre côté de la voie. La particularité de la composition de ce quartier l'assimile plus à une succession d'îlots et de groupes d'immeubles qu'à véritablement un quartier en soi.

1.3.3. Le cas particulier des « poches de pauvreté »

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent depuis 2014, la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville au bénéfice de laquelle se déploie la stratégie formalisée dans le contrat de ville. Comme tout zonage, celui des QPV n'est pas exempt d'effets de seuils, en particulier pour les quartiers qui ne respecteraient le critère de revenu mais dont la taille serait inférieure au seuil des 1000 habitants.

Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage. Ces territoires pourront se situer dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de QPV. Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera possible d'allouer de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial du contrat de ville. La détermination des poches de pauvretés ou territoires vulnérables sera décidée au cas par cas tout au long de la durée du contrat.

Afin de ne pas grever les moyens alloués aux QPV existants, les crédits représenteront au maximum 2.5 % de l'enveloppe départementale.

L'allocation devra ainsi être motivée :

- par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée, et faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV à proprement parler ;
- par la définition de la nature des interventions susceptibles d'être soutenues, et en prenant en compte la possible mobilisation des interventions de droit commun.

Enfin, ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement, être subordonné à un cofinancement de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à un suivi.

Le quartier du Garang qui est classé en Territoire de Veille Active mérite une attention particulière pour des actions ciblées sur le nouveau contrat de ville car le niveau de vie des habitants du Garang reste faible, un collège est classé en REP (Collège JY Cousteau) et le quartier connaît une augmentation des incivilités (vandalisme, délinquance ...).

2 – LA STRATEGIE D'INTERVENTION

2.1. La méthodologie d'élaboration du Contrat de Ville

La préparation du nouveau Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » a été organisée en s'appuyant sur plusieurs ressources existantes ainsi que sur plusieurs temps de concertations citoyennes :

- **L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de la Communauté de communes du Warndt**, réalisée en 2019, sur la base de nombreux entretiens avec les acteurs locaux et 3 ateliers collectifs de co-construction de l'évaluation
- **Les concertations citoyennes menées à l'été 2023** auprès des habitants des quartiers qui ont permis de faire remonter les problématiques et aspirations des habitants des quartiers :
 - › Problème de mobilité chez les jeunes
 - › Difficultés d'insertion professionnelle
 - › Accès au numérique qui peut s'avérer difficile malgré le phénomène d'hyper-connexion chez les jeunes
 - › Phénomène de repli sur soi constaté chez les jeunes
 - › Harcèlement et cyber-harcèlement
 - › Fragilité voire détresse psychologique
 - › Enjeu d'amélioration de l'image du quartier, une problématique étant pointée sur le tri sélectif et la gestion des encombrants
 - › Des points de deal nuisent à la sécurité des habitants
 - › Parentalité : intérêt des parents dans la scolarité des enfants, choix d'orientation
- **Un diagnostic en marchant sur chacun des 2 quartiers**, réalisé les 10 et 11 janvier 2024 (Ville, CC, bailleurs, associations, habitants,...) dans le cadre d'une mission d'accompagnement à l'élaboration du Contrat de Ville lancé par la Ville de Creutzwald fin novembre 2024
- **Une dizaine d'entretiens** menés avec les principaux partenaires du Contrat de Ville, dans le même cadre.

2.2. La stratégie d'intervention

Le Contrat de Ville est basé sur **un socle consacré à des thématiques transversales concernant les deux quartiers**, les spécificités de chacun des secteurs pouvant être soulignées, en fonction des besoins de déclinaison spécifiques.

Comme évoqué dans la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, le Contrat de Ville ne s'appuie pas sur une formulation en piliers mais est **recentré sur quelques enjeux locaux** qui apparaissent les plus à même de répondre aux besoins des habitants et à l'amélioration de la vie dans les quartiers prioritaires.

En termes de stratégie d'intervention, la Ville de Creutzwald et la Communauté de communes du Warndt souhaitent adopter une approche à la fois exigeante et réaliste qui repose sur trois dimensions complémentaires :

1) Miser sur la continuité, en s'appuyant sur les partenariats, les actions et les dispositifs qui ont fait leur preuve dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023, afin de garantir leur pérennité, leur renforcement et leur développement.

C'est le cas notamment du volet éducatif pris dans son acception la plus large (scolarité-sport et culture) qui est un axe central et un point fort du Contrat de Ville. Il s'agira de poursuivre les actions engagées et de s'appuyer sur les lignes de force expérimentées à savoir l'approche globale du continuum éducatif, tout en questionnant les nécessaires adaptations (par exemple, le renforcement de l'accompagnement scolaire au collège). Il sera aussi pertinent d'évaluer l'apport éventuel de nouveaux dispositifs de la Politique de la Ville comme par exemple, le dispositif de la Cité éducative.

2) Renforcer la mobilisation du droit commun, tant au niveau de l'optimisation des cofinancements de l'ensemble des partenaires institutionnels du Contrat de Ville, que du renforcement de l'articulation entre le Contrat de Ville et l'ensemble des politiques publiques et des contractualisations territoriales déployées.

Ainsi, le volet habitat/cadre de vie du Contrat de Ville aura pour vocation de constituer un cadre territorial pour rendre opérationnelles les orientations en matière d'habitat et de politique de peuplement définies à l'échelle de l'intercommunalité. Il permettra également de renforcer l'articulation entre la Ville de Creutzwald, la Communauté de communes du Warndt et les bailleurs présents sur les quartiers prioritaires, dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants, à travers des dispositifs concertés (diagnostics en marchant, cellule de veille, temps d'échanges autour des projets liés à la TFPB,...)

Ainsi le nécessaire renforcement des actions autour de la santé-bien-être prendra appui sur le Contrat local de santé en cours d'élaboration et le Contrat de Ville en constituera la déclinaison territoriale pour les quartiers prioritaires.

Ainsi, un des objectifs du Contrat de Ville, au niveau de l'accès à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires, sera de développer des liens plus soutenus avec les équipements culturels de la Ville de Creutzwald et singulièrement avec la médiathèque.

3) Prendre appui sur le Contrat de Ville pour expérimenter et apporter de nouvelles réponses sur des sujets transversaux

Des problématiques nouvelles ont émergé ces dernières années qui affectent la vie des habitants des quartiers prioritaires. Cela demande de réévaluer/renforcer certaines actions ou même d'explorer de nouveaux chantiers. On peut citer par exemple la question de la santé mentale, l'adaptation au numérique, etc. Des ajustements ont déjà eu lieu via les orientations de l'appel à projet qui seront poursuivis dans le cadre du nouveau Contrat de Ville.

Par ailleurs, la question de l'accueil de la jeunesse est un sujet qui concerne largement les quartiers prioritaires mais qui questionne de manière globale l'ensemble des communes de la communauté de communes et renvoie à la question de la politique jeunesse du territoire. Le Contrat de Ville articulé avec la CTG peut constituer un cadre pour engager une réflexion sur ces questions.

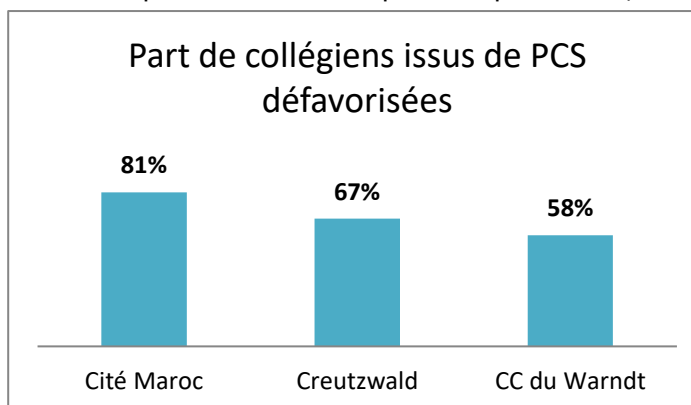
3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1. Thématique Education et parentalité

3.1.1. La réussite éducative : constats et enjeux

Des élèves moins favorisés

La situation sociale des élèves est plus difficile en quartier prioritaire, avec par exemple un écart de 14 points entre les collégiens issus de la Cité Maroc⁴ et l'ensemble des collégiens de la ville de Creutzwald, du point de vue de l'indicateur de familles défavorisées.



Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp, (2021-2022)

L'indice de position sociale (IPS) qui décline une approche globale⁵ par école vient confirmer cela.

	QUARTIER	REP	IPS ⁶
Ecole primaire biculturelle Robert Schuman	Maroc	oui	75,8
Ecole primaire Dr A Schweitzer	Breckelberg	oui	69,9
Ecole primaire Jules Ferry	Fatima	oui	66,4
Ecole primaire La Houve	Houvergaerten	non	89,7
Ecole primaire du centre	Centre-ville	non	84,7

Source : Ministère de l'Éducation Nationale

La réussite éducative : un axe majeur de la Politique de la Ville

La réussite éducative constitue une entrée prioritaire du Contrat de Ville depuis de nombreuses années. Elle bénéficie d'un engagement en profondeur de la Ville de Creutzwald qui met en œuvre une approche large de la réussite scolaire avec un « continuum éducation-culture-sport », au profit de l'épanouissement des enfants et des jeunes. Les propositions culturelles et sportives sont en effet nombreuses et soutenues financièrement par l'appel à projet Politique de la Ville (voir détail dans le chapitre consacré à la culture et au sport).

On notera d'ailleurs, ces 2, 3 dernières années, un effort de renouvellement de ces propositions autour de 2 axes principaux : **la culture scientifique et technique** (petits débrouillards) et **l'expression artistique** autour de pratiques innovantes et participatives proposées par l'association Expression (ateliers scolaires et

⁴ Données non disponibles pour le quartier du Breckelberg-Fatima.

⁵ Plus l'indice est élevé, plus le contexte familial de l'élève est favorable à sa réussite scolaire.

périscolaires). Les questions de santé-bien-être et d'inclusivité sont aussi prises en compte avec une action sur le « développement des compétences psychosociales et conduite à risque » mené par le CSAPA en classe de CM1, l'accueil des très jeunes enfants en classes passerelles (- de 3 ans) et des formations auprès des professionnels sur l'accueil du handicap.

La spécificité transfrontalière est largement accompagnée dans le cadre de la « Voie spécifique mosellane » avec un enseignement bilingue dispensé en maternelle et en primaire. Ce dispositif est notamment déployé sur le groupe scolaire Schuman, en quartier Politique de la Ville, même si peu d'enfants, peut-être insuffisamment soutenus dans leur famille poursuivent au collège.

L'articulation entre scolaire et périscolaire a été renforcée, avec la création d'un nouveau service municipal « Politique de la Ville/enfance/jeunesse /scolarité». Les activités périscolaires sont confiées par la Ville à l'ASBH, à travers les deux centres sociaux que l'association gère et qui sont situés sur les quartiers prioritaires.

L'apport de la géographie prioritaire de l'Education nationale est également central.

Les 3 groupes scolaires situés en périmètre Politique de la Ville sont classés dans la Réseau d'Education Prioritaire (REP) du collège Jacques-Yves Cousteau : GS Schweitzer (197 élèves) /GS Jules Ferry (83 élèves) /GS Robert Schuman (331 élèves).

Ce classement permet de déployer des moyens éducatifs complémentaires :

- Décharge partielle ou totale pour les directeurs d'établissement
- Classes dédoublées en grande section, CP, CE1 dans les 3 groupes scolaires
- Accompagnement éducatif à Jules Ferry
 - o D'Col (renforcement français et mathématiques) en CM1/CM2
 - o 25 heures d'activités culturelles
 - o 25 heures d'activités sportives
 - o 75 heures d'aide aux devoirs
- Accompagnement éducatif à Schumann
 - o 30 heures d'aide aux devoirs
 - o 120 heures de théâtre

Les écoles jouissent d'un bon climat scolaire, avec un corps enseignant stable qui connaît les familles et entretient de bonnes relations avec la commune et des dispositifs d'accompagnement scolaire sont déployés sur les 3 écoles des QPV, à travers le dispositif CLAS porté par les centres sociaux.

➤ **Si l'arsenal déployé est opérant et doit être pérennisé sur ces mêmes bases dans le cadre de la nouvelle contractualisation de la Politique de la Ville, des faiblesses sont néanmoins identifiées, sur lesquelles il s'agira de continuer à avancer. En effet, des efforts restent à faire sur la lutte contre le décrochage scolaire. Les effets en sont plus visibles à l'adolescence (voir notamment le taux de jeunes Neet), où peuvent se déployer certaines interventions du CMSEA en direction du public de décrocheurs : accueil des jeunes exclus du collège (CMSEA) mais c'est dès le plus jeune âge qu'il s'agit de renforcer le soutien et le suivi individualisé des enfants en fortes difficultés scolaires. Ainsi la gamme de propositions en matière d'accompagnement scolaire pourrait être complétée par des petits groupes d'enfants rencontrant**

des difficultés spécifiques (type coup de pouce) et par la mise en place d'un dispositif CLAS au collège.

La question du « droit à l'ambition » apparaît en filigrane de toute cette thématique. Cela est travaillé localement, notamment à travers les « parcours d'excellence » en collège et lycée mais renvoie surtout à la difficulté d'impliquer de nombreux parents dans les dispositifs de réussite éducative comme les CLAS, les classes passerelles et les projets biculturels avec peu d'enfants qui poursuivent au collège, peut-être insuffisamment soutenus par leur famille.

3.1.2. Le soutien à la parentalité : constats et enjeux

Le territoire est très engagé dans le domaine, notamment en ce qui concerne l'accueil et le soutien aux parents de jeunes enfants puisque la ville de Creutzwald dispose d'un grand nombre de dispositifs et structures, eu égard à sa taille. On compte ainsi un Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reapp), 2 Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) gérés par l'ASBH (la Ribambelle à Fatima et la Farandole à cité Maroc), des consultations préventives de PMI au centre médicosocial. L'Éducation nationale mène aussi un certain nombre d'actions en direction des parents des enfants des quartiers prioritaires : sensibilisation à l'alimentation, petits déjeuners, heures dédiées à la méthodologie en présence des parents,...

Enfin, les centres sociaux sont en première ligne sur les questions de parentalité, à travers des ateliers parents-enfants, des groupes de parole et des sorties familiales.

➤ **Il s'agit là-encore de pérenniser cette offre de soutien à la parentalité, large et diverse, tout en continuant à renforcer les actions de terrain au plus près des habitants, notamment sur le quartier Breckelberg-Fatima.**

Néanmoins, malgré la présence du Point d'accueil et d'écoute jeunes et parents porté par le CMSEA et le début d'un partenariat entre le CMSEA et le Conseil Départemental (table ronde parents/professionnels), les réponses restent largement insuffisantes pour les parents d'adolescents et jeunes adultes, d'autant plus que la crise Covid a renforcé l'isolement et les comportements addictifs de certains jeunes.

3.1.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique éducation et parentalité

Orientation N°1. Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire

Objectif opérationnel 1.1. Poursuivre les ambitions du projet de territoire autour d'un projet éducatif prenant en compte l'ensemble des besoins des enfants et des jeunes

- Actions existantes à poursuivre, adapter et développer : parcours d'excellence, dispositif biculturel, programme culturel et sportif, classes passerelles, prévention conduites à risques, accueil du handicap,...

Objectif opérationnel 1.2. Prioriser la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, dès le plus jeune âge

- Renforcer l'accompagnement scolaire, notamment dans les centres sociaux
- Déployer des dispositifs d'accompagnement scolaire pour les adolescents (CLAS en collège, l'aide aux devoirs dans les centres sociaux, etc.)
- Etudier la pertinence de compléter l'existant avec des dispositifs plus personnalisés et en petits groupes (coup de pouce, notamment pour les élèves allophones)
- Etudier la valeur ajoutée de nouveaux dispositifs (PRE, Cité éducative,...)

Objectif opérationnel 1.3. Poursuivre les efforts pour favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de leurs enfants

- A travers le renforcement de l'articulation entre scolaire et périscolaire
- A travers la formalisation de temps d'accueil, de suivi et d'échanges dans le cadre des dispositifs de réussite éducative (CLAS, classes passerelles, projets biculturels)
- A travers un soutien à l'apprentissage de la langue française et de connaissance de l'institution scolaire, pour les parents allophones

Orientation N°2 : Renforcer le soutien à la parentalité

Objectif opérationnel 2.1. Maintenir la priorité du Contrat de Ville à l'appui du aux structures de soutien à la parentalité (LAEP, PMI, REAPP, PAEJEP)

- Fonctionnement et développement du socle de base : LAEP, du REAPP, du PAEJEP, des actions en lien avec des consultations préventives de PMI, etc.
- Soutenir les actions autour de l'éveil culturel des tous petits

Objectif opérationnel 2.2. Poursuivre la dynamique de renouvellement des actions de soutien à la parentalité au plus près des habitants des quartiers prioritaires

- Modalités conviviales de relations aux parents, autour de thèmes concrets comme l'alimentation, ateliers sur la communication bienveillante, sorties en familles, culture, atelier ludique parents/enfants...

Objectif opérationnel 2.3. Renforcer les réponses individuelles et collectives pour le soutien aux parents d'adolescents et de jeunes adultes

- Permanences de professionnels, conférences-débats, groupe de paroles, etc.

3.2. Thématique Accès à la culture et au sport

3.2.1. L'accès à la culture : constats et enjeux

La Ville de Creutzwald, qui accueille une petite quinzaine d'associations culturelles (souvent liées aux cultures d'origine d'une population très diverse) est également dotée d'un certain nombre d'équipements : école municipale de musique et de danse, médiathèque intercommunale, salle polyvalente Baltus Le Lorrain, sans compter différents foyers et centres socioculturels au sein des quartiers. Dans le cadre du programme « Petites Villes de demain », certaines actions sont prévues pour dynamiser le centre-ville : implantation d'une Micro-Folie en centre-ville, création d'un parcours de l'art urbain Action.

Dans ce contexte, la Politique de la Ville a développé un fort investissement pour donner accès à la culture et aux pratiques artistiques aux habitants des quartiers prioritaires et notamment aux enfants et aux jeunes. De très nombreux ateliers de pratique artistique sont proposés en milieu scolaire en danse, musique et arts plastiques, le projet phare DEMOS en est à sa troisième édition, Creutzwald participe régulièrement au Festival migration, etc.

Ces deux dernières années l'offre s'est élargie et on a pu observer dans les actions de l'appel à projet, un certain renouvellement pour aller vers d'autres publics : avec l'association Expression et ses propositions de culture urbaine pour les adolescents et les jeunes adultes ; l'ASBH qui propose dans les centres sociaux des ateliers numériques, magie, marionnettes cirque, contes et une action de la Mission locale pour développer la mobilité pour l'accès à la culture. On peut encore évoquer des actions au croisement action artistique/cadre de vie (boîtes à livres, chantiers éducatifs d'embellissement qui touchent un large public).

Cette dynamique est à poursuivre dans le cadre du nouveau Contrat de Ville mais l'enjeu prioritaire est d'élargir le public aux familles des quartiers afin de leur donner accès à l'offre culturelle disponible localement. Il apparaît en effet que le rapport à la culture n'est pas encore inscrit dans le quotidien des habitants, au-delà des propositions scolaires ou périscolaires et en raison de freins divers (mobilité géographique et socioculturelle).

Il s'agit surtout de mieux faire connaître la médiathèque aux habitants des quartiers prioritaires et leur donner envie de la fréquenter. Son offre est extrêmement riche puisqu'elle propose, au-delà d'un large choix de livres, CD et DVD, un espace multimédia avec des postes informatiques avec accès à l'internet, une salle d'étude,

un espace métiers, une salle d'exposition où il est possible d'organiser des événements culturels ainsi qu'une programmation riche et d'ateliers et d'activités culturelles pour tout âge (bébés rêveurs, heure du conte, café philo, partage de coup de cœurs littéraires, séances de cinéma, concerts,...). Le public adolescent notamment serait un public prioritaire à travers des actions spécifiques leur permettant de s'approprier la médiathèque (par exemple avec un atelier slam). L'enjeu est aussi de travailler avec les associations de quartier, les centres sociaux pour articuler des réponses coordonnées.

3.2.2. L'accès au sport : constats et enjeux

La Ville de Creutzwald accueille de nombreuses associations sportives et dispose de plusieurs équipements sportifs : 7 gymnases, un stade nautique, un mini-golf, des aménagements sportifs au bord du lac (piste de pumptrack, parcours de santé qui permettent une pratique libre qui favorise la mixité sociale et de genre)...

Elle a développé une politique d'accès au sport pour tous, à l'échelle de l'ensemble de son territoire, au travers d'une politique tarifaire adaptée pour les plus modestes, d'activités sportives proposés aux scolaires avec notamment de la voile scolaire et un soutien particulier à la pratique sportive des jeunes. Des opérations comme le ticket sportif pour les vacances scolaires, Moselle Jeunesse, l'action « balance ton sport » du CMSEA concourent à promouvoir la pratique sportive.

Au-delà de cette offre globale, les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient des séjours sportifs proposés via le dispositif VVV. Le quartier Maroc a vu la construction récente d'un gymnase, très fréquenté et qui accueille notamment une association de lutte qui draine de nombreux jeunes.

Ces dernières années, le Contrat de Ville a permis d'impulser de nouvelles actions pour aller au-devant de publics souvent en marge de la pratique sportive comme les femmes ou les jeunes non-inscrits dans des clubs sportifs : ateliers sport au féminin au centre social Maroc ; projet BRECK'Zen de l'ASBH pour « encourager la pratique sportive chez un public éloigné des associations sportives » (ateliers sport avec un coach sportif) ; stage de breakdance par l'association Expression.

➤ **Cet axe de travail est à renforcer dans le cadre du nouveau Contrat de Ville. Une approche sport-santé impliquant également le public des séniors pourrait venir compléter cette ouverture aux publics plus éloignés de la pratique sportive.**

3.2.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique accès à la culture et au sport

Orientation N°3. Renforcer l'accès à la culture pour tous

Objectif opérationnel 3.1. Poursuivre l'investissement sur les dispositifs d'accès à la culture en direction des scolaires,

- Démos, programme culturel et sportif, ateliers de pratiques artistiques,...

Objectif opérationnel 3.2. Conforter la dynamique de renouvellement des propositions culturelles pour aller vers de nouveaux publics

- Actions d'Expression en direction des jeunes, activités culturelles parents/enfants,...

Objectif opérationnel 3.3. Engager une coopération régulière avec la médiathèque pour favoriser la fréquentation des habitants des QPV

- Engagement d'un partenariat entre la Médiathèque et les acteurs associatifs et centres sociaux pour définir une stratégie (actions « hors les murs » dans les centres sociaux ; pendant les fêtes de quartier ; accompagnement des publics au sein de l'équipement ;...)
- développement d'actions spécifiques de la médiathèque en direction du publics adolescent ; ...

Orientation N°4. Renforcer et valoriser les activités sportives et lever les freins à la pratique des habitants des quartiers prioritaires

Objectif opérationnel 4.1. Poursuivre la politique d'accès au sport pour tous, mise en œuvre par la Ville de Creutzwald

- Soutien et coopération avec les clubs sportifs incités, activités sportives proposés aux scolaires, politique tarifaire d'incitation, ticket sportif sur les vacances scolaires, poursuite du développement des activités au gymnase Maroc,...

Objectif opérationnel 4.2. Renforcer les actions de promotion de l'activité en direction des habitants des QPV, en particulier les femmes et les seniors

3.3. Thématique Accès au droit, à la santé, Égalité Femmes-Hommes

3.3.1. L'accès au droit : constats et enjeux

La Ville de Creutzwald et la Communauté de communes mobilisent des moyens importants pour l'accès au droit des habitants de l'ensemble de la commune. Un Point Justice situé en centre-ville accueille de nombreuses permanences de partenaires institutionnels (avocats, conciliateur de justice, notaire, Délégué du Procureur de la République, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse) ou associatifs (CIDFF, CRESUS MOSELLE, Point d'Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJEP) Service Accueil et Soins – Centre Moselle-Est du CMSEA, association d'aide aux victimes, écrivain public,...). Il rencontre un franc succès avec plus de 1000 personnes/an reçues. L'ouverture récente d'une permanence administrative en Mairie contribue également à soutenir les usagers dans leurs démarches administratives.

Sur les quartiers prioritaires, le Bus France service du Conseil départemental dessert le quartier Maroc une fois par mois mais pas le quartier Breckelberg-Fatima. Dans ce dernier quartier, il n'y a pas de dispositif d'accès au droit formalisé mais la médiatrice sociale un Centre social des peupliers accompagne quelques familles de manière informelle. Les deux centres sociaux proposent également un atelier sociolinguistique aux femmes du quartier, la barrière de la langue étant une des premières causes de non recours au droit.

Les acteurs sociaux ont fait remonter des problématiques d'illettrisme et d'illectronisme qui freinent l'accès au droit des habitants et progressivement, des réponses se mettent en place : actions de formation soutenues par le Contrat de Ville, conseiller numérique de la communauté de communes du Warndt, avec des permanences en Mairie.

➤ **Il s'agit donc dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, de continuer à s'appuyer sur l'offre de qualité développée à Creutzwald en matière d'accès au droit, tout en renforçant les relais de proximité dans les quartiers prioritaires, afin de s'assurer que les habitants les plus isolés et les moins mobiles aient accès à l'information. Il s'agit également de poursuivre la montée en charge des actions autour de l'accompagnement de l'accès au numérique, en y incluant aussi le public jeune.**

3.3.2. L'Égalité femmes/hommes : constats et enjeux

La thématique de l'égalité femmes-hommes a été ciblée comme un axe transversal du Contrat de Ville 2015-2023, autour de 3 enjeux :

- Sensibiliser les jeunes publics afin de prévenir toute discrimination liée au genre

-
- Favoriser le développement de la pratique sportive chez les jeunes filles et des activités mixtes
 - Améliorer et partager les connaissances de discriminations

Les inégalités portent sur différents domaines de la vie des femmes mais sont particulièrement accentuées sur la question de l'accès à l'emploi (manque de connaissances sur les dispositifs d'insertion, freins que représentent la difficulté d'accès à un mode de garde, ...). La question de l'isolement, de la non-maîtrise du français et des violences intrafamiliales sont aussi des problématiques réelles qui demandent à apporter des réponses de prise en charge sociale au sein même des quartiers, via les associations et structures de proximité.

Au fil des années, le Contrat de Ville a pu constituer un cadre pour développer des actions et on a pu assister à **une véritable montée en charge sur cette thématique, qu'il s'agira de prolonger dans le cadre de la nouvelle contractualisation** :

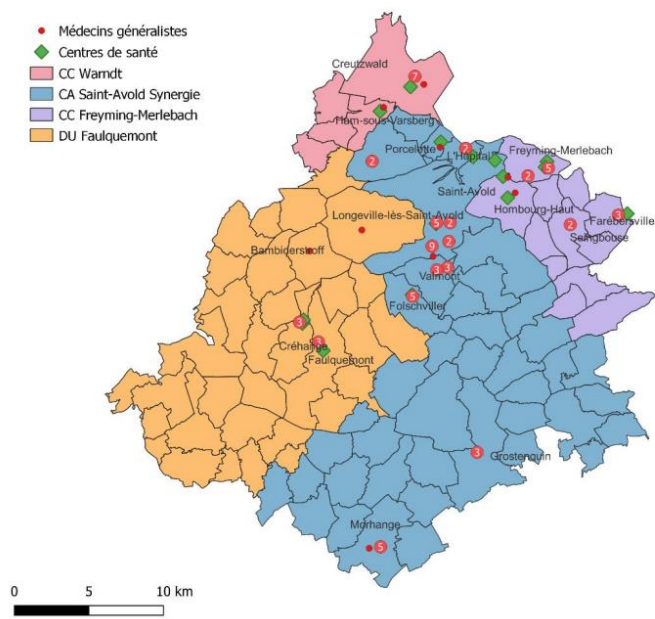
- Accès au droit, Lutte contre les discriminations, promotion de l'égalité : Permanences du CIDFF au Point Justice, Formation aux représentations sociales de genre et aux violences sexistes auprès des acteurs de terrain (CMSEA Espoir) ; Journée internationale de la femme dans le cadre du festival migrations (ASBH pour un public adolescent)
- Lutte contre les violences : Intervenant social auprès des commissariats de Forbach et Freyming et au sein des compagnies de gendarmerie de Forbach et Boulay (C.MS.E.A. – Espoir dans le cadre du FIPD) ; action du CMSEA-ESPOIR « accompagnement des femmes victimes de violences conjugales
- Intégration, accès à l'emploi : Ateliers Rencontres Citoyens ASBH (cours de français, de sociolinguistique, d'introduction à l'informatique, atelier bien-être) ; Mission locale Moselle Centre « Renforcer l'accompagnement et le soutien dans la recherche d'emploi ».

3.3.3. La santé : constats et enjeux

Un diagnostic local de santé a été établi (décembre 2022) sur le territoire du Warndt Naborien (Saint-Avoid Synergie, Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont, Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et Communauté de communes du Warndt) et devrait déboucher sur l'élaboration d'un Contrat local de santé, à l'échelle du territoire du Warndt Naborien.

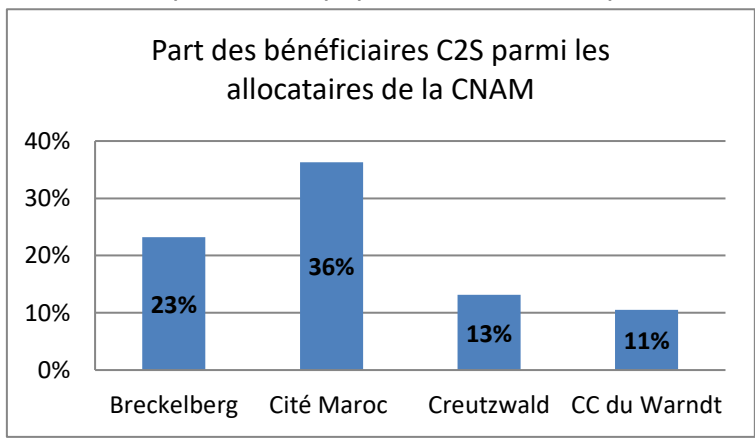
Ce diagnostic fait état **d'une forte fragilité de la population du territoire**, avec une espérance de vie globalement plus faible, un taux de mortalité standardisé très supérieur à celui de la région, notamment parmi les habitants des communautés de communes de Freyming-Merlebach et plus encore du Warndt ; des taux de décès évitables liés à la consommation de tabac plus importants ; des vulnérabilités multifactorielles (santé, problématiques sociales, mobilité, renoncement aux soins,...). Enfin la prévention est insuffisante avec des faibles taux de dépistage, particulièrement sur les CC du Warndt et de Freyming-Merlebach.

En matière d'offre de soins, il existe des tensions sur les professionnels de santé sur tout le territoire, avec une démographie vieillissante. Au 31 décembre 2021 la densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants était de 5 pour la CC Warndt (7,6 à l'échelle départementale et 8,6, à l'échelle régionale. Creutzwald bénéficie d'un centre de santé Filieris et la Mairie a œuvré pour l'installation d'une maison médicale qui a ouvert en mars 2022 (à noter aussi la présence de la MSP Mediwald) .



Alors que le sujet de la santé mentale émerge fortement (et notamment dans les quartiers prioritaires), l'offre en santé mentale en ville est globalement déficitaire sur le territoire. La ville de Creutzwald accueille une « maison thérapeutique »⁷ ainsi qu'un Centre médico-psychologique (CMP). On recense aussi un IME, un SESSAD et deux EHPAD.

A l'échelle des quartiers prioritaires, la part de la population couverte par la C2S (Complémentaire Santé Solidarité) est deux à trois fois supérieure au reste du territoire⁸ (plus accentué à Cité Maroc), ce qui renvoie aux difficultés socioéconomiques des habitants mais démontre aussi un recours au droit effectif. Mais la population des QPV est confrontée à la même difficulté d'accès au soin que l'ensemble des habitants de la commune.



La santé représente un axe du Contrat de Ville qui reste encore modeste, alors que les acteurs évoquent des problématiques de mal-être au quotidien et d'addictions diverses (substances mais aussi numériques) et des besoins importants en matière de prévention santé. Les acteurs dans ce domaine (équipe prévention CMSEA, CSAPA, dans le cadre du point d'écoute parent-enfant labélisé consultation jeunes consommateurs ...) sont encore trop peu nombreux et insuffisamment coordonnés.

⁷ Deux chambres individuelles et 4 chambres doubles pour l'accueil en hospitalisation complète de patients
⁸ Source du graphique : Cnam, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 1er janvier 2022

-
- **Le nouveau Contrat de Ville se donne pour objectif d'investir ce champ, tant au niveau de la dimension du bien-être des habitants des quartiers prioritaires avec des sujets comme le sport, la nutrition, etc. que des enjeux de prévention et d'attention à la santé mentale. Cette approche sera conduite en lien avec le futur Contrat Local de Santé qui constituera le cadre de la déclinaison du volet santé du Contrat de Ville.**

3.3.4. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique accès au droit, à la santé et égalité femmes/hommes

Orientation N°5. Accompagner les habitants des QPV dans leurs démarches administratives et le recours au droit.

Objectif opérationnel 5.1. Conforter la dynamique de renforcement des dispositifs d'accès au droit

- Point justice, permanence administrative en Mairie ; accompagnement démarches numériques,...

Objectif opérationnel 5.2. Compléter l'offre en proximité dans les quartiers, pour les personnes en difficulté de mobilité ou ayant besoin d'un premier accueil /relais

- Renforcement de la desserte Bus France service par un passage au Breckelberg
- Formalisation de l'accompagnement premier accueil par la médiatrice social du Centre social des peupliers

Objectif opérationnel 5.3. Renforcer l'offre d'apprentissage du français, comme vecteur de l'accès au droit pour les familles des quartiers prioritaires

Orientation N°6. Poursuivre et développer les actions autour de l'égalité femmes/hommes

Objectif opérationnel 6.1. Sensibiliser tous les publics afin de prévenir toute discrimination liée au genre et promouvoir l'égalité femmes/hommes

Objectif opérationnel 6.2. Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les victimes

- Pérennisation des actions menées dans ce domaine : Poste d'intervenant social auprès des commissariats de Forbach et Freyming et au sein des compagnies de gendarmerie de Forbach et Boulay ; action du CMSEA-ESPOIR « accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Objectif opérationnel 6.3. Favoriser l'accès à l'emploi des femmes

Orientation N°7. Prévenir les risques en matière de santé publique et développer le volet santé du Contrat de Ville dans le cadre du Contrat Local de santé du Warndt-Naborien

Objectif opérationnel 7.1. Développer des actions de prévention santé, notamment en matière de santé mentale et de prise en charge des addictions

- Mobilisation équipe prévention CMSEA
- Mise en place d'actions collectives avec le CSAPA : partenariat avec les centres sociaux, associations...

Objectif opérationnel 7.2. Développer des actions autour du thème santé-bien-être

3.4. Thématique animation sociale, citoyenneté, jeunesse.

3.4.1. Animation sociale et participation citoyenne : constats et enjeux

La Ville de Creutzwald et ses partenaires accordent une véritable importance à la participation des habitants et au soutien de la vie locale. Cela se lit dans les pratiques quotidiennes : forte présence de terrain de l'équipe Politique de la Ville et mobilisation des élus ; engagement DSU des bailleurs (mise à disposition de locaux, concertations sur les aménagements et équipements, chantiers éducatifs). Le Fonds de participation des habitants (FPH) est bien développé (16 actions financées en 2023, avec une montée en puissance des associations non professionnelles).

Les deux centres sociaux (dont la gestion est confiée par la Ville à l'ASBH) contribuent à dynamiser le lien social, avec des temps de rencontre et des actions de convivialité. Par exemple, le Centre social Maroc anime les « ateliers rencontre citoyens », le projet intergénérationnel « culture et prévention » et organise des repas solidaires ainsi que des animations festives en pied d'immeuble dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été ». Au quartier du Breckelberg, le Centre social des Peupliers, ré-ouvert en janvier 2020 après des années difficiles, a réorienté son projet social en direction des familles, dispose d'une médiatrice sociale qui tisse du lien social avec les habitants et organise des manifestations festives qui permettent la rencontre (fête de l'hiver, de l'été, carnaval). Se développent aussi mais encore timidement des actions autour de l'écologie et du cadre de vie (jardinage).

Dès le début, le Contrat de Ville a été au rendez-vous pour **constituer et faire animer les conseils citoyens**. Ceux-ci ont été mis en place puis ont rencontré, comme dans d'autres quartiers, des difficultés de fonctionnement (turn-over, difficultés à trouver un positionnement...) qui ont généré des mesures de relance par

la Ville de Creutzwald qui a organisé des actions de formation et confié l'animation des conseils à l'ASBH (via la médiatrice sociale du Centre social des peupliers)

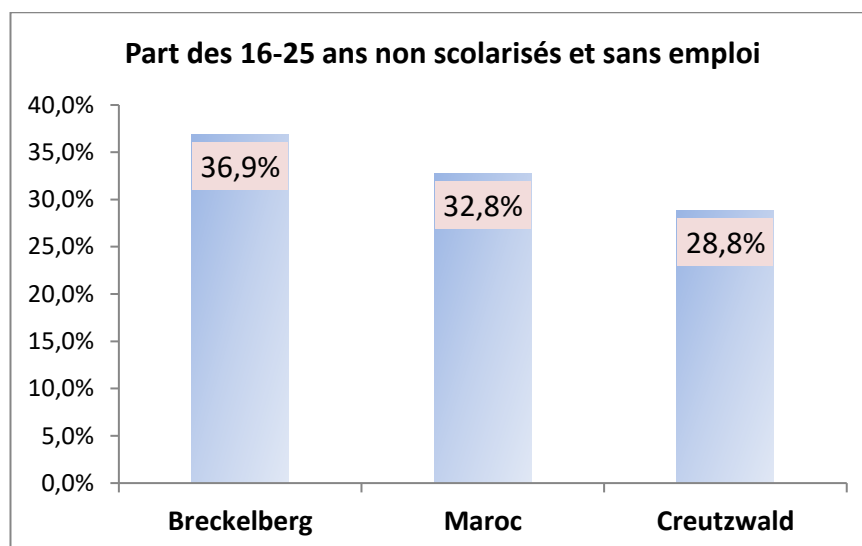
- Aujourd'hui, la dynamique est confortée au Breckelberg : un noyau dur de 7 personnes est mobilisé depuis 2 ans et s'engage fortement dans la vie du quartier, en allant à la rencontre des habitants (porte à porte, opération « street thé », petits déjeuners citoyens tous les 2 mois) et en participant aux temps festifs (organisation du buffet du festival Migration l'an dernier tenue de stands à la fête quartier, à la fête du lac de Moselle jeunesse, ...).
- La dynamique est plus difficile à installer sur le quartier Maroc, où l'enjeu est de créer une instance qui fait défaut aujourd'hui. Des rencontres régulières et des permanences de la médiatrice vont être instaurées en 2024.

Que ce soit via l'organisation des habitants dans le cadre d'un conseil de quartier ou à travers des initiatives de rencontres et animations festives, **il s'agit de répondre au besoin extrêmement fort de lien social qui s'exprime fortement, notamment depuis la crise Covid.** Tous les acteurs s'accordent à penser que les habitants ne recherchent pas tous des activités structurées et régulières qui demanderaient un engagement mais plutôt des occasions de rencontre pour parler et partager un moment agréable. Il paraît donc nécessaire de proposer de plus en plus de manifestations simples et festives en extérieur qui peuvent être facteur d'échanges et de sortie de l'isolement.

En ce qui concerne les conseils de quartier, l'enjeu est de conforter la dynamique existante sur le quartier Breckelberg et de la créer au quartier Maroc. Si le positionnement autour de l'animation de la vie sociale semble essentiel, la question de leur rôle dans l'amélioration du cadre de vie (observation, signalement, propositions d'embellissement, sensibilisation) constitue une piste de travail à développer. La thématique du tri des déchets est d'ailleurs un des objectifs de travail du Conseil de quartier du Breckelberg.

3.4.2. Jeunesse : constats et enjeux

Si la population jeune est caractérisée par une grande diversité, n'en reste pas moins qu'une fraction importante des 16/25 ans est confrontée à de fortes difficultés ainsi qu'en témoigne la part importante de jeunes « Neet », jeunes entre 16 et 25 ans ni en emploi, ni scolarisé ni en formation.



Les acteurs qui travaillent dans le champ de la jeunesse évoquent des difficultés qui, bien sûr, ne touchent pas l'ensemble de la jeunesse des quartiers prioritaires mais sont préoccupantes et encore renforcées depuis la crise Covid. Il s'agit de problématiques de mal-être pouvant aller jusqu'à l'isolement voire l'enfermement avec notamment des addictions aux jeux vidéo. Cela se traduit aussi par le décrochage scolaire. Dans certains cas, cela peut conduire à des conduites à risque et notamment la toxicomanie ainsi qu'à des comportements délictueux (trafics, dégradations).

De façon générale, y compris pour les jeunes qui restent au bord de ces difficultés, la question de l'accueil et des activités de loisirs adaptés est un véritable sujet sur le territoire qui pourtant produit des réponses satisfaisantes pour la classe d'âge des plus jeunes et préadolescents.

Des dispositifs existent, notamment dans le champ de la prévention, à travers le CMSEA qui accueille des jeunes de 11 à 21 ans, dans une approche d'intervention globale (sorties, chantiers éducatifs, ateliers jeunes, activités), avec un travail remarquable avec les établissements scolaires (collège et lycée) sur le décrochage avec liens avec les parents et mise en contact avec des acteurs comme la Mission Locale, Unicités, Wimoow, des psychologues et la pôle addictions CMSEA, qui font des permanences dans leurs locaux. On peut citer des actions comme « balance ton sport » visant à faire connaître et encourager la pratique sportive, des chantiers éducatifs, notamment sur le quartier Maroc ainsi que le projet « à la conquête du Grand Est » pour encourager à la mobilité régionale.

Dans le cadre du Contrat de Ville, des efforts de diversification de l'offre en direction des jeunes ont été réalisés en soutenant diverses actions, par exemple « culture urbaine » avec Expression ; les festivités d'été au lac de Creutzwald avec Moselle Jeunesse ; l'action « Lien social inclusion » pour 84 jeunes (travail sur les stéréotypes, développement de l'estime de soi). Enfin le rôle des associations sportives est extrêmement important, comme en témoigne par exemple l'émergence du club de lutte implanté au gymnase Maroc et qui attire et structure de nombreux jeunes, y compris des jeunes filles.

Mais il semble **exister un déficit sur l'accueil et l'accompagnement au quotidien** (accueil loisirs et projets) et la jeunesse des 2 quartiers qui exprime ce besoin qui demande cependant à être mieux défini.

Le rôle des centres sociaux dans l'accueil des jeunes doit être précisé. Actuellement, ils ne proposent plus d'accueil réguliers pour les adolescents, mis à part quelques activités ou sorties ponctuelles et disent avoir du mal à entrer réellement en contact avec cette population. Le quartier du Breckelberg notamment est très peu couvert par les interventions en direction des jeunes (pas d'accueil, pas de chantier éducatif récemment mis en place, ...). Des liens sont à y reconstruire.

Cela ouvre la question de la structuration globale, en matière de politique jeunesse qui ne peut que se mener à l'échelle du territoire de la communauté de communes, en articulation avec la Convention territoriale Globale. Comment coordonner les différentes structures qui interviennent auprès des jeunes, quels manques identifiés et quelles complémentarités pour couvrir l'ensemble des besoins des jeunes du territoire et quelles déclinaisons territoriales à l'échelle des quartiers prioritaires.

3.4.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville

Orientation N°8. Renforcer l'animation sociale et la participation citoyenne

Objectif opérationnel 8.1. Renforcer la dynamique des Conseils citoyens, autour d'actions concrètes (cadre de vie, animation vie sociale)

- Dynamique à conforter au Breckelberg et enjeu de créer une instance quartier Maroc
- Des échanges à favoriser entre les habitants des deux quartiers.

Objectif opérationnel 8.2. Renforcer les échanges et la mutualisation entre les centres sociaux pour une offre de service bien répartie entre les deux QPV

Objectif opérationnel 8.3. Développer des actions d'appropriation de l'espace public, des événements festifs dans les quartiers et des échanges inter-quartiers

Orientation N°9. Définir une stratégie pour la jeunesse des QPV

Objectif opérationnel 9.1. Valoriser, faire connaître et mieux coordonner l'offre existante

Objectif opérationnel 9.2. Approfondir le diagnostic jeunesse engagé dans le cadre de la CTG sur la question de l'accueil loisirs jeunesse

- Groupe de travail partenarial avec l'ensemble des structures concernées (associations sportives, centres sociaux, Expression, collège, CMSEA), rencontre avec les jeunes des 2 quartiers, cahier des charges pour les centres sociaux, ...

3.5. Thématique Prévention de la délinquance

Il y a une bonne articulation entre le CLSPD et le Contrat de Ville, à travers la cheffe de projet Politique de la Ville, également en charge de la prévention de la délinquance. Une « cellule restreinte » permet à la Ville, aux bailleurs sociaux et à la Gendarmerie de s'articuler de manière opérationnelle en cas de difficultés et des actions peuvent bénéficier de financements croisés Politique de la Ville et FIPD.

Les partenaires principaux en matière de prévention sont le CMSEA et l'ASBH et toute une gamme d'outils a été développée : chantiers éducatifs ; mesures de réparation ; partenariat CMSEA/collèges sur le décrochage scolaire ; Séjours villes vie vacances (VWV) ; chantiers éducatifs ; ateliers jeunes ; accueil de loisirs et actions hors vacances (A.S.B.H) ; action expérimentale autour de l'accueil des jeunes majeurs (ASBH).

- **Le diagnostic en marchant réalisé en janvier 2024 dans le cadre de la préparation du nouveau Contrat de Ville a montré que la situation sécuritaire dans le quartier du Breckelberg reste très préoccupante, en raison d'un trafic de stupéfiant important. L'enjeu majeur est à la fois de poursuivre les actions dédiées à la prévention de la délinquance mais aussi d'engager une coopération renforcée entre les différents acteurs (Ville, Communauté de communes, bailleurs sociaux et Gendarmerie).**

Orientation N°10. Continuer et renforcer les actions dédiées à la prévention

Objectif opérationnel 10.1. Maintenir et adapter les dispositifs et actions dédiées à la prévention de la délinquance et les rééquilibrer sur le territoire

- Mesures de réparation ; dispositif d'accueil jeunes majeurs ; séjours O.V.V.V ; Accueil de loisirs et actions hors vacances (A.S.B.H) ; chantiers éducatifs CMSEA
- Développement des chantiers éducatifs CMSEA sur le Breckelberg.

Objectif opérationnel 10.2. Mettre en place un pilotage local des actions de prévention, en vue d'une réponse coordonnée sur le territoire.

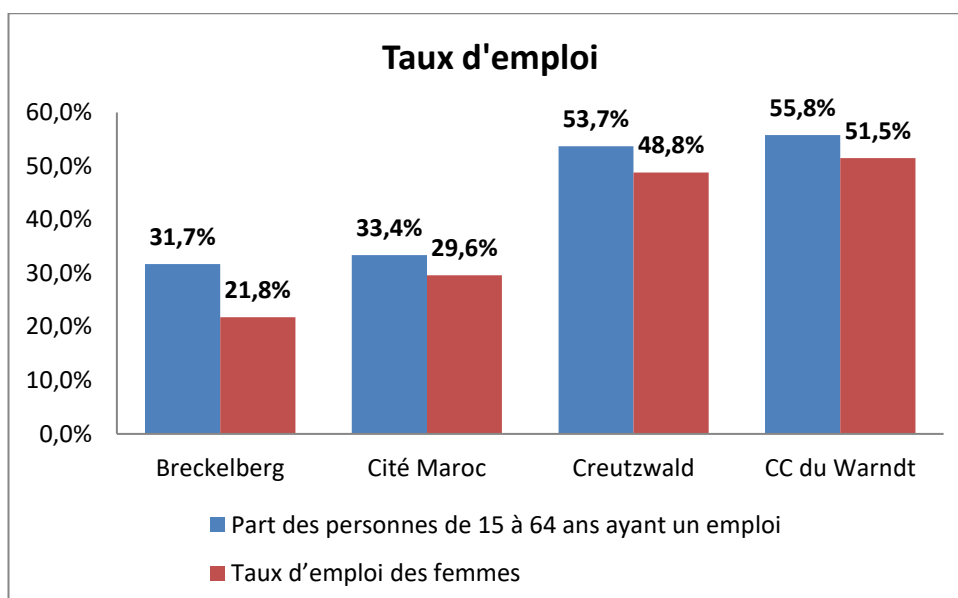
3.6. Thématique emploi et insertion professionnelle

3.6.1. Accès à l'emploi et insertion professionnelle : Constats et enjeux

Un territoire confronté à de fortes difficultés

Le territoire de la communauté de communes du Warndt, historiquement affecté par la désindustrialisation malgré les efforts importants de renouvellement de l'activité économique, est fortement marqué par le chômage

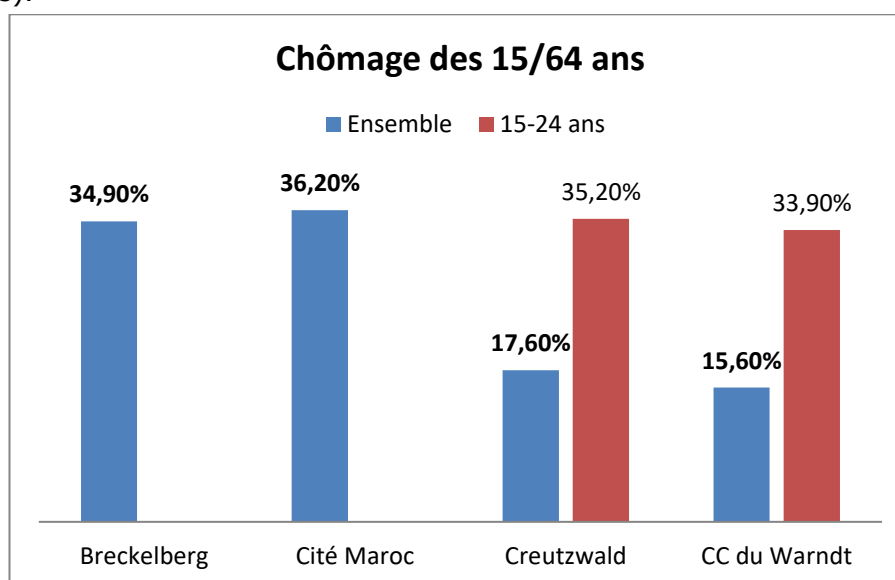
Au sein de ce territoire globalement en difficulté par rapport à l'emploi, les quartiers prioritaires sont plus durement touchés et **le taux d'emploi y est beaucoup plus faible qu'à l'échelle de leurs villes respectives et de la communauté de communes. On notera aussi que les femmes sont moins en emploi.**



Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Ces **emplois sont souvent plus précaires**. Ainsi la part des emplois à durée limitée parmi les emplois est de 29,3% pour le quartier du Breckelberg, de 41,5% à la cité Maroc (45,2% pour les femmes), alors qu'il est de 18,4 % pour l'ensemble de la ville de Creutzwald⁹ et de 16,8 % pour la communauté de communes du Warndt.

Conséquemment, les **écarts en matière de chômage sont très accentués** à la défaveur des quartiers de la Politique de la Ville. De façon générale, la situation est beaucoup plus défavorable aux jeunes (données non disponibles à l'échelle des quartiers).



Source : Insee, Recensement de la Population 2019

⁹ Sont concerné les CDD intérim, emplois aidés, stages et apprentissage

Les données fournies par France Travail permettent d'actualiser le nombre de chômeurs dans les quartiers prioritaires, avec des chiffres au 2^{ème} trimestre 2023. On notera d'ailleurs une évolution annuelle à la baisse.

Quartiers Prioritaires de la ville <i>S/total Contrat de ville</i>	2e trimestre 2023			Evolution annuelle		
	ABC	A	ABC moins de 26 ans	ABC	A	ABC moins de 26 ans
Quartier Maroc	195	111	27	-3,0%	-6,7%	0,0%
Quartier Breckelberg Fatima	134	77	21	-13,0%	-8,3%	0,0%
CC du Warndt	329	188	48	-7,3%	-7,4%	0,0%

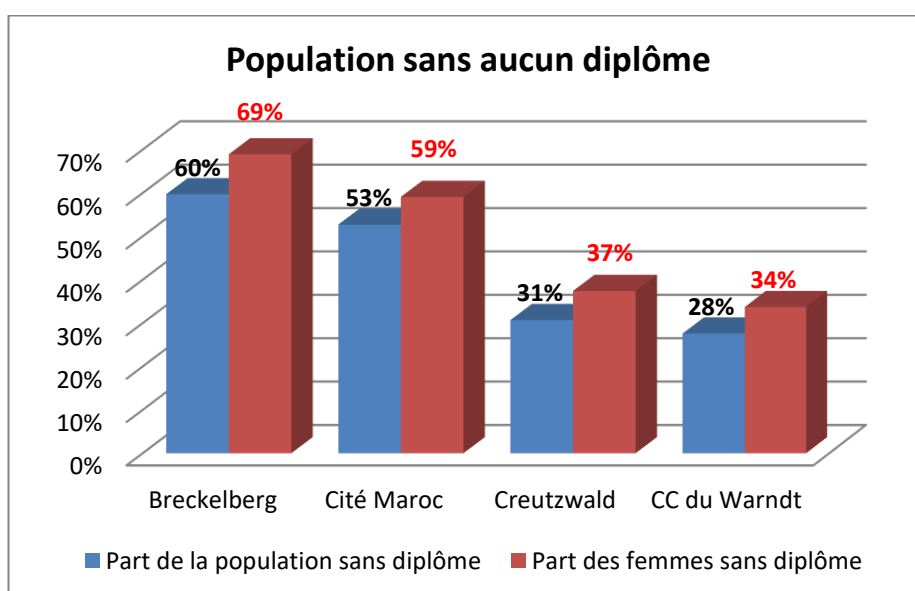
Source : Insee

La fragilité structurelle des habitants des quartiers prioritaires par rapport à l'emploi peut s'expliquer en partie par **les difficultés d'adaptation au marché de l'emploi**. On observe, en effet que les demandeurs d'emploi (DE) issus des quartiers prioritaires, sont moins qualifiés.

	Breckelberg	Cité Maroc	Creutzwald	CC du Warndt
Part de DE ayant un niveau de formation infra-CAP/BEP	22,9%	20,6%	18%	16,2%
Part de DE ayant un niveau de formation supérieur au bac	13,8%	9,8%	15%	16,9%

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

De manière générale, cela renvoie au profil général de la population, en matière de qualification. On voit dans le schéma ci-dessous que **la part des non diplômés dans la population non scolarisée de 15 ans** est plus est presque deux fois plus forte dans les quartiers prioritaires, notamment au Breckelberg.



Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Pour faire face à ces difficultés, **le territoire dispose d'acteurs et de ressources pour l'accès à l'emploi**, avec une Agence de France Travail en centre-ville de Creutzwald (particularité d'une conseillère du service de placement transfrontalier). Ses locaux accueillent aussi la Mission locale (qui tient aussi des permanences dans le local du CMSEA). La Mission locale est très active dans l'accompagnement de la jeunesse des 2 quartiers puisque parmi les jeunes des QPV inscrits à France Travail, la moitié est suivie par la Mission Locale. Différentes actions de mobilisation des publics sont organisées (forum de l'emploi, atelier dédiés aux techniques de recherche d'emploi, à l'usage de l'outil informatique, à l'image de soi) mais les acteurs constatent des difficultés à mobiliser les DE des QPV sur les actions et formations proposées.

Différents freins à cette mobilisation vers l'emploi ont été identifiés :

- Il s'agit en premier lieu de la mobilité, qui ne concerne pas seulement la dimension concrète même si celle-ci est importante compte-tenu de la mauvaise desserte en transports en commun et que tous les habitants ne disposent pas d'un véhicule individuel. La part de ménages disposant d'une voiture (ou plus) est de 84,9% pour la Cité Maroc mais seulement de 66,6% pour le quartier du Breckelberg. La problématique relève aussi de la mobilité psychologique et des difficultés à s'éloigner de la commune de Creutzwald. Des dispositifs de financement du permis de conduire par la Mission Locale ou France Travail existent mais sont souvent assez peu mobilisés. L'action Wimoov « mobilité dans les quartiers » financée par le Contrat de Ville permet aussi d'apporter un service matériel, pédagogique ou financier à la mobilité mais n'a pas toujours bénéficié du volume de bénéficiaires attendu.
- La question des modes de garde des enfants reste une problématique pour les DE suivis par France Travail pour le suivi d'une formation ou la reprise d'une activité. Or les places d'urgence de la halte-garderie sont peu mobilisées, tout comme l'aide de France Travail en la matière (moins de 10 fois par an en 2019).
- L'autre frein très souvent évoqué est le défaut de maîtrise de la langue française. Cela rejoint une problématique déjà pointée en matière d'accès au droit (voir plus haut) qui milite pour un développement de l'offre en la matière. A noter par ailleurs que France Travail dispose d'une prestation spécifique : « trouver un emploi sans l'écrit » qui permet de dépasser un premier blocage dans certaines situations.
- L'enjeu de la maîtrise du numérique est de plus en plus prégnant. Dans le cadre du Contrat de Ville, plusieurs actions sur l'accès au numérique ont pu être mises en œuvre, par exemple « Fracture numérique et illettrisme (ASBH) ou « Lutter contre la fracture numérique » (Mission Locale Moselle Centre) mais des efforts plus importants doivent être faits.
- Enfin, des situations de précarité, d'isolement social, de manque de confiance contribuent à éloigner certains habitants des ressources existantes. C'est pourquoi des actions ciblées sont consacrées à ces publics. On peut citer le soutien du Contrat de Ville à des actions telles que « vers une insertion sociale professionnelle durable » en direction des jeunes majeurs ; « Actives et

réactives » menées par la Mission locale pour 10 femmes 16/25 ans, etc. France travail et le CD 57 préparent également des interventions à déployer en direction publics des quartiers, bénéficiaires du RSA (projet action insertion par le sport au gymnase Maroc).

En termes de levier pour l'insertion, des SIAE comme Saint Nabor services et l'Association Intermédiaire Allô Actif sont présentes et la communauté de communes porte un chantier d'insertion. Une expérience assez peu concluante, faute de facilitateur, de clauses d'insertion a été tentée pour la construction du gymnase de Cité Maroc.

➤ **L'enjeu majeur pour la thématique accès à l'emploi et insertion professionnelle est de poursuivre la mobilisation en faveur de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, en s'appuyant sur les différents leviers disponibles et notamment ceux qui permettent une immersion en entreprise via des dispositifs de formation adaptés et une garantie de sortie en emploi (voir la stratégie de France Travail dans la partie engagement des partenaires).**

La stratégie d'intervention menée visera à s'adapter à tous les publics et notamment les plus fragiles en recherchant des solutions aux freins rencontrés (barrière de la langue, mobilité, garde d'enfants,...) et en proposant des dispositifs d'insertion constituant des opportunités de préparation à l'emploi.

3.6.2 Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique accès à l'emploi et insertion professionnelle

Orientation N°11. Renforcer la mobilisation vers l'emploi par l'accompagnement, le soutien à la recherche d'emploi et des dispositifs de formation adaptés

Objectif opérationnel 11.1. Développer les actions d'accompagnement et de mobilisation des demandeurs d'emploi des QPV

- Ateliers de mobilisation, mobilisation de Wimoov, orientation vers SPE, formation au numérique
- Faciliter l'accès au dispositif de formation (AFPR-POE) permettant de réduire l'écart de compétences avant embauche
- Communiquer davantage auprès des jeunes sur les dispositifs d'accompagnement intensif (CEJ-AIJ) et favoriser leur accès
- Développer l'immersion en entreprise des demandeurs d'emploi QPV

Objectif opérationnel 11.2. Assurer le déploiement d'actions de mobilisation en direction publics spécifiques (femmes, jeunes, seniors)

Orientation N°12. Développer l'offre d'insertion

Objectif opérationnel 12.1. Utiliser le levier des clauses d'insertion pour construire des parcours d'insertion

- Définition des modalités de suivi, poste de facilitateur, élargissement de la dynamique aux bailleurs sociaux

Objectif opérationnel 12.2. Poursuivre l'accès des SIAE du territoire à la commande publique (dont chantier d'insertion)

Orientation N°13. Mobiliser les acteurs du Contrat de Ville pour lever les freins périphériques à l'emploi

Objectif opérationnel 13.1. Développer l'usage des dispositifs de soutien à la mobilité pour les demandeurs d'emploi des QPV

Objectif opérationnel 13.2. Renforcer la communication sur les modes de garde et les dispositifs d'aide financière existant pour les demandeurs d'emploi.

3.7. Thématique logement, environnement et cadre de vie

3.7.1. Logement, peuplement, attractivité résidentielle : Constats et enjeux

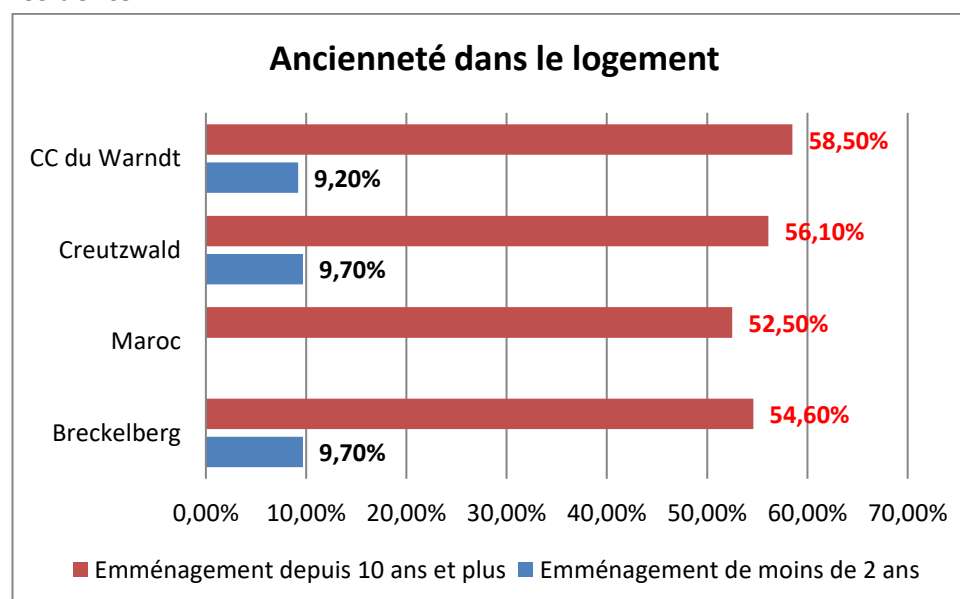
Les quartiers prioritaires sont essentiellement composés de logements sociaux, à 90% pour le quartier du Breckelberg et à plus de 95% pour la Cité Maroc. Ce patrimoine est majoritairement composé de collectif (79%) et de logements familiaux (moins de 10% de T1/T2 ; près d'un quart de T5 et plus).

Les statuts de propriété découlent logiquement de cette situation, avec toutefois la forte particularité des personnes logés gratuitement, ce qui renvoie à l'histoire du peuplement de ces quartiers (ayant droit du bassin minier).

	Breckelberg	Cité Maroc	Creutzwald	CC du Warndt
Propriétaires	9,4%	nd	47,1%	54,6%
Locataires	66,1%	75,3%	44,7%	38,6%
Logés gratuitement	24,5%	23,4%	8,2%	6,8%

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Il s'agit d'un **parc social extrêmement concentré** également, puisque les 2 quartiers abritent 50% du logement social de la commune et 47% de celui de la communauté de communes. Le parc social des quartiers prioritaires a clairement pour vocation d'accueillir les ménages les plus fragiles économiquement et dans un secteur où le marché du logement est détendu, la **mobilité résidentielle y est assez faible** (comme d'ailleurs sur l'ensemble du territoire) ainsi que le montre le schéma ci-dessous : faible part des emménagements récents et forte stabilité de la population résidente.



Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Une forte vigilance en matière de politique de peuplement est nécessaire, compte-tenu des signaux de fragilité : faible mobilité résidentielle comme vu plus haut, baisse démographique et vieillissement de la population. Il s'agit surtout d'un patrimoine spécialisé, avec par exemple des grands logements individuels de la cité Maroc peu adaptés à une population vieillissante (des acteurs sociaux évoquent des projets individuels de « retour au pays »). La question cruciale de l'adéquation entre le parc existant et d'évolution du peuplement **relève de la Conférence Intercommunale du Logement mise en place par la communauté de commune du Warndt, à articuler avec le Contrat de Ville pour le volet peuplement.**

Hors projet stratégique partagé pour la rénovation urbaine (pas de PNRU et NPNRU), **le « traitement urbain » des quartiers s'organise dans le cadre du droit commun**, à travers la politique patrimoniale des 3 bailleurs qui travaillent à faire évoluer progressivement leur parc, avec des opérations de réhabilitation, démolition/diversification. Deux immeubles d'habitation de Moselis ont été démolis au Breckelberg (13-15 rue des Peupliers) et une opération de diversification de l'habitat est en préparation. Le bailleur Vivest entreprend une réflexion urbaine pour faire évoluer son patrimoine et ouvrir le site.

Les collectivités agissent au gré de leurs moyens sur le renforcement des équipements : construction récente d'un gymnase à la Cité Maroc, réflexion sur la requalification des deux centres sociaux, etc.

3.7.2. Le cadre de vie : constats et enjeux

Dans le cadre du Contrat de Ville, la thématique du cadre de vie est investie essentiellement à travers les chantiers éducatifs et ateliers jeunes d'embellissement et d'aménagement (fresque, traçage de cheminements, mobilier urbain, ...), portés par l'équipe de prévention spécialisée avec le soutien des bailleurs et de la Ville.

Même si des moyens humains de qualité sont engagés sur les sites (espaces publics entretenus en régie sur l'ensemble des quartiers de la ville par la Ville et que les bailleurs disposent d'équipes en proximité et si le niveau de propreté de la voirie et d'entretien des espaces verts est jugé encore assez satisfaisant), la situation est en voie de dégradation. Un **diagnostic en marchant récent** (janvier 2024) a permis d'observer une présence importante de tags dans les deux quartiers, certains halls dégradés et sales (incivilités), ainsi que des dysfonctionnements au niveau du stationnement et des besoins d'entretien et de réparation (mobilier urbain, voirie). Le sujet de préoccupation majeur concerne **la gestion du tri sélectif des déchets et surtout des encombrants**, en lien avec une nouvelle organisation de la collecte qui doit s'accompagner de davantage d'actions de sensibilisation.

Enfin, la situation sécuritaire s'est fortement aggravée dans le quartier du Breckelberg autour d'un trafic de stupéfiants en augmentation et qui se déroule au vu de tous, ce qui est très mal vécu par les habitants.

Face à ces problématiques, on ne peut que noter un déficit d'espace d'articulation entre les acteurs qui interviennent sur la gestion du cadre de vie : pas de démarche GUSP formalisée un CLSPD restreint en veille (pas de réunion depuis 2 ans) et des conventions d'abattement TFPB qui concernent plusieurs sujets (sur-entretien, gestion des encombrants, vivre ensemble,...) mais ne sont pas suffisamment travaillées en concertation.

➤ **Ainsi, sur la question de l'amélioration du cadre de vie, l'enjeu majeur est de renforcer l'articulation entre les acteurs qui « produisent » le cadre de vie et de construire un mode de gouvernance partagé (Ville, Communauté de communes, bailleurs, Gendarmerie). Une cellule de veille copilotée par les services techniques des collectivités et la Politique de la Ville, se réunira régulièrement, notamment sur la base d'un diagnostic en marchant, et qui aurait ainsi pour mission de prendre en compte aussi bien l'entretien du cadre de vie, que les questions d'incivilité et de sécurité qui sont souvent liées.**

La question de l'association des habitants et notamment des conseils citoyens et de la sensibilisation au tri sélectif des déchets est également centrale.

3.7.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique logement, environnement et cadre de vie

Orientation N°14. Améliorer le cadre de vie des habitants

Objectif opérationnel 14.1. Veiller à la qualité de l'entretien des espaces publics et des parties communes

Objectif opérationnel 14.2. Définir et mettre en place un plan d'action pour améliorer la gestion des déchets et des encombrants

- Programme de sensibilisation et rappel des règles
- Réflexion sur les équipements adaptés

Objectif opérationnel 14.3. Poursuivre la mobilisation des habitants autour de la participation à l'amélioration de leur cadre de vie

- Chantiers éducatifs, jardins partagés, échanges avec les conseils citoyens, projets d'embellissement avec FPH,...

Objectif opérationnel 14.4. Structurer les modalités de travail entre bailleurs et collectivités territoriales en vue de développer une véritable démarche GUSP

- Clarification du « qui fait quoi » et des délimitations territoriales en matière d'entretien de l'espace public
- Diagnostic en marchant régulier (à minima une fois par an)
- Définition d'un processus de travail partagé sur la TFPB avec des échanges avec les partenaires et l'Etat.

Orientation N°15. Améliorer la lutte contre les incivilités et renforcer la sécurité

Objectif opérationnel 15.1 Renforcer la coopération entre acteurs, en vue d'une approche coordonnée sur le cadre de vie et la sécurité au quotidien

- Une Cellule de veille ou des contacts réguliers (Ville, CC, bailleurs, gendarmerie, centres sociaux), co-pilotée par un binôme Service technique (Ville ou CC) et Politique de la Ville sera mis en place tout au long de l'année.

3.8. Synthèse des orientations du Contrat de Ville

LES ORIENTATIONS	LES OBJECTIFS OPERATIONNELS
Thématique : réussite éducative et soutien à la parentalité	
ORIENTATION n°1. Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire	1.1. Poursuivre les ambitions du projet de territoire autour d'un projet éducatif prenant en compte l'ensemble des besoins des enfants et des jeunes 1.2. Prioriser la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, dès le plus jeune âge 1.3. Poursuivre les efforts pour favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de leurs enfants
ORIENTATION n° 2. Renforcer le soutien à la parentalité	2.1. Maintenir la priorité du Contrat de Ville à l'appui du aux structures de soutien à la parentalité 2.2. Conforter la dynamique de renouvellement des actions de soutien à la parentalité 2.3. Renforcer les réponses individuelles et collectives pour le soutien aux parents d'adolescents et de jeunes adultes
Thématique : Accès à la culture et au sport	
ORIENTATION n° 3. Renforcer l'accès à la culture pour tous	3.1. Poursuivre l'investissement sur les dispositifs d'accès à la culture en direction des scolaires 3.2. Conforter la dynamique de renouvellement des propositions culturelles pour aller vers de nouveaux publics 3.3. Engager une coopération régulière avec la médiathèque pour favoriser sa fréquentation et donner accès à la lecture
ORIENTATION N°4. Renforcer et valoriser les activités sportives et lever les freins à la pratique des habitants des quartiers prioritaires	4.1. Poursuivre la politique d'accès au sport pour tous mis en œuvre par la Ville de Creutzwald 4.2. Renforcer les actions de promotion de l'activité en direction des habitants des QPV, en particulier les femmes et les seniors
Thématique : Accès au droit et à la santé ; égalité femmes-hommes	
ORIENTATION N°5 Accompagner les habitants des QPV dans leurs démarches administratives et le recours au droit.	5.1. Conforter la dynamique de renforcement des dispositifs d'accès au droit 5.2. Compléter l'offre en proximité dans les quartiers, pour les personnes en difficulté de mobilité ou ayant besoin d'un premier accueil /relais 5.3. Renforcer l'offre d'apprentissage du français, comme vecteur de l'accès au droit pour les familles des quartiers prioritaires.

<p>ORIENTATION N°6 Poursuivre et développer les actions autour de l'égalité femmes/hommes</p>	<p>6.1. Sensibiliser tous les publics afin de prévenir toute discrimination liée au genre et promouvoir l'égalité femmes/hommes 6.2. Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les victimes 6.3. Favoriser l'accès à l'emploi des femmes</p>
<p>ORIENTATION N°7 Prévenir les risques en matière de santé publique et développer le volet santé du Contrat de Ville</p>	<p>7.1 Développer des actions de prévention santé, notamment en matière de santé mentale et de prise en charge des addictions 7.2. Développer des actions autour du thème santé-bien-être</p>
<p>Thématique : Animation sociale, citoyenneté, jeunesse</p>	
<p>ORIENTATION N°8 Renforcer l'animation sociale et la participation citoyenne</p>	<p>8.1. Renforcer la dynamique des Conseils citoyens, autour d'actions concrètes (cadre de vie, animation vie sociale) 8.2. Renforcer les échanges et la mutualisation entre les centres sociaux pour une offre de service bien répartie entre les deux QPV 8.3. Développer des actions d'appropriation de l'espace public, des événements festifs et des échanges inter-quartiers</p>
<p>ORIENTATION N°9 Définir une stratégie pour la jeunesse des QPV</p>	<p>5.1.1. Valoriser, faire connaître et mieux coordonner l'offre existante 5.1.2. Approfondir le diagnostic jeunesse engagé dans le cadre de la CTG sur la question de l'accueil loisirs jeunesse</p>
<p>ORIENTATION N°10 Continuer et renforcer les actions dédiées à la prévention</p>	<p>5.2.1. Maintenir et adapter les dispositifs et actions dédiées à la prévention de la délinquance et les rééquilibrer sur le territoire 5.2.2. Mettre en place un pilotage local des actions de prévention, en vue d'une réponse coordonnée sur le territoire.</p>
<p>Thématique : Emploi et insertion professionnelle</p>	
<p>ORIENTATION N°11 Renforcer la mobilisation vers l'emploi par l'accompagnement, le soutien à la recherche d'emploi et des dispositifs de formation adaptés</p>	<p>11.1. Développer les actions d'accompagnement et de mobilisation des demandeurs d'emploi des QPV 11.2. Assurer le déploiement d'actions de mobilisation en direction publics spécifiques (femmes, jeunes, seniors)</p>
<p>ORIENTATION N°12 Développer l'offre d'insertion</p>	<p>12.1. Utiliser le levier des clauses d'insertion pour construire des parcours d'insertion 12.2. Poursuivre l'accès des SIAE du territoire à la commande publique (dont chantier d'insertion)</p>

<p>ORIENTATION N°13 Mobiliser les acteurs du Contrat de Ville pour lever les freins périphériques à l'emploi</p>	<p>13.1. Développer l'usage des dispositifs de soutien à la mobilité pour les demandeurs d'emploi des QPV 13.2. Renforcer la communication sur les modes de garde et les dispositifs d'aide financière existant pour les demandeurs d'emploi</p>
<p>Thématique : Logement, environnement et cadre de vie</p>	
<p>ORIENTATION N°14 Améliorer le cadre de vie des habitants</p>	<p>14.1. Veiller à la qualité de l'entretien des espaces publics et des parties communes 14.2. Définir et mettre en place un plan d'action pour améliorer la gestion des déchets et des encombrants 14.3. Poursuivre la mobilisation des habitants autour de la participation à l'amélioration du cadre de vie 14.4. Structurer les modalités de travail entre bailleurs et collectivités territoriales en vue de développer une véritable démarche GUSP</p>
<p>ORIENTATION N°15 Améliorer la lutte contre les incivilités et renforcer la sécurité</p>	<p>15.1 Renforcer la coopération entre acteurs, en vue d'une approche coordonnée sur le cadre de vie et la sécurité au quotidien</p>

4- LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE

4.1. Le pilotage et l'animation du Contrat de Ville

Le Contrat de ville 2024-2030 de Creutzwald / CC du Warndt affiche une volonté de gouvernance institutionnelle et partenariale. La gouvernance partagée apparaît comme un élément incontournable permettant à la fois d'assurer l'efficacité des projets ainsi que leur cohérence sur le territoire.

Les instances de pilotage et d'animation du Contrat de Ville s'organisent de la manière suivante.

LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage du Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Warndt est composé des membres suivants :

Coprésidence :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Forbach-Boulay
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Warndt
- Monsieur le Maire de Creutzwald

Membres :

- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Metz
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle
- Le Président de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de Moselle
- Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Lorraine
- L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Boulay-Moselle
- Le Principal du Collège Jacques-Yves Cousteau de Creutzwald
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
- Le Commandant de compagnie de gendarmerie départementale de Boulay-Moselle
- Le Directeur Général de Vivest
- Le Directeur Général de Moselis
- Le Directeur Général de CDC Habitat
- Les deux représentants élus par le Conseil Citoyen de Cité Maroc
- Les deux représentants élus par le Conseil Citoyen du Breckelberg

Le comité de pilotage aura pour mission de définir les enjeux stratégiques du Contrat de Ville et à ce titre il validera chaque année la programmation présentée dans le cadre du contrat de ville et se chargera de son suivi et de son évaluation.

LE COMITE DE SUIVI OPERATIONNEL

Un comité de suivi opérationnel sera chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le comité de pilotage et s'inscrit ainsi comme une instance d'échange sur la conduite des actions.

Il regroupe les techniciens des différentes instances du comité de pilotage et les membres représentants des conseils citoyens.

L'ÉQUIPE DE PROJET COMMUNALE

Le contrat de ville est signé par le Président de la Communauté de Communes du Warndt et le Maire de Creutzwald. Seul le territoire de Creutzwald est concerné par la politique de la ville sur le territoire intercommunal. La Communauté de Communes du Warndt ne détient pas la compétence politique de la ville. Pour autant, l'intercommunalité est compétente sur certaines actions telles que listées dans le 4ème groupe des compétences facultatives :

« Prise en charge des actions de prévention et de lutte contre la délinquance et la toxicomanie entreprises dans le cadre de la politique de la Ville et du contrat local intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, du dispositif coordonné d'interventions contre la toxicomanie, du club de prévention, du suivi de la territorialisation des réponses judiciaires, de la direction de projets contrat de ville, des permanences d'avocats à l'antenne de justice, médiation pénale ».

Aussi, il a été convenu que le pilotage du contrat de ville serait placé sous l'autorité du Maire de Creutzwald.

Chaque année, le projet de programmation annuelle sera soumis au Président de la Communauté de Communes du Warndt pour validation, dans le cadre de ses compétences.

L'équipe de projet communal est dirigée par Monsieur GLADEL Directeur Général des Services de la Commune et animée par Madame Mélanie BARTH, chef de projet « Politique de la Ville », sous l'autorité de Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Maire de Creutzwald et de Madame Vincente FISCH, adjointe préposée à la politique de la ville. La responsable du service Politique de la Ville est un agent de la Ville de Creutzwald, placé sous l'autorité directe du Directeur Général des Services de la Mairie de Creutzwald.

NOUVELLE CONVENTION D'ABATTEMENT TFPB

- Compte-tenu de l'importance des problématiques liées au cadre de vie sur les deux quartiers et de l'étroite imbrication entre le dispositif d'abattement TFPB et le Contrat de Ville, un processus de travail partagé sur la TFPB avec des échanges avec les partenaires et l'État sera mis en place en amont des programmations, bilans systématiques, examen de la programmation TFPB dans le cadre d'une instance dédiée. Cette procédure fera l'objet d'une nouvelle convention.

4.2. La participation citoyenne

Le cadre juridique

Le principe de co-construction de la Politique de la Ville, consacré par la Loi du 21 février 2014 reste le cadre des nouveaux Contrats de Ville qui sont appelés à développer un volet « Participation citoyenne ».

L'instruction relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagement 2030 » du 4 janvier 2023 réaffirme que "la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte dans l'élaboration et l'animation des contrats de ville".

Elle introduit une dimension de souplesse dans une mise en œuvre qui doit être appréciée au regard du contexte local et peut prendre des formes diverses : le dialogue avec les conseils citoyens dont le statut est maintenu mais aussi avec des collectifs d'habitants, des associations, des amicales de locataires, la mobilisation d'outils tels les tables de quartiers, les maisons de projets, etc.

Elle précise aussi les différents niveaux de participation citoyenne selon les thématiques : information, consultation, concertation, codécision.

Les représentants d'habitants seront associés aux instances du Contrat de Ville. Par ailleurs, les collectivités sont également encouragées à aller chercher les publics les plus éloignés des dispositifs habituels de concertation.

L'instruction présente aussi dans son annexe 3 la synthèse de la concertation nationale "Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers". Pour les habitants, les principaux défis pour les quartiers concernent la prévention de la délinquance, le logement, le cadre de vie, le trafic de stupéfiant et ses conséquences et l'enjeu de mixité sociale, notamment à l'école. Les personnes exerçant une activité en QPV placent l'éducation comme défi principal pour les quartiers. Pour l'ensemble des répondants, les atouts des quartiers résident dans le tissu associatif et la solidarité.

Les instances locales

À Creutzwald, deux conseils citoyens ont fonctionné au cours du Contrat de Ville 2015-2020 un pour chaque quartier prioritaire défini (Cité Maroc / Fatima-Breckelberg) et ont contribué aux réflexions et aux décisions au sein des instances de la Politique de la Ville.

Les conseils citoyens des quartiers Maroc et Breckelberg-Fatima sont portés par une personne morale de droit privée, l'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller (ASBH).

Actuellement, le conseil citoyen du quartier Breckelberg-Fatima dispose d'un noyau actif d'habitants et s'investit à différents niveaux dans la vie du quartier. Le conseil citoyen de la Cité Maroc est en cours de redynamisation.

La Ville de Creutzwald s'engage à soutenir ces conseils de quartiers dans leurs actions et à les associer étroitement à la conduite de la Politique de la Ville, ceci n'étant aucunement exclusif de toutes autres modalités d'information, de consultation et de mobilisation de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires et des collectifs ou associations qui en émanent.

4.3. Les engagements des partenaires en direction des publics des quartiers prioritaires

Engagements de la Communauté de communes du Warndt

La Communauté de Communes du Warndt s'engage à soutenir les actions d'intérêt communautaire relevant de ses compétences, notamment dans les domaines suivants :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et cadre de vie,
Développement des infrastructures culturelles et sportives
- Prise en charge des actions de prévention et de lutte contre la délinquance et la toxicomanie.

Engagements de la Ville de Creutzwald

Depuis la fin des années 1980, la Ville de Creutzwald s'est particulièrement investie dans le cadre des différentes politiques territoriales. Elle a participé aux différentes contractualisations de la politique de la ville dans l'objectif d'améliorer le quotidien des habitants des quartiers.

Dans cette continuité, la Ville de Creutzwald s'engage à :

- Mobiliser des moyens humains pour assurer l'ingénierie du contrat de Ville 2024-2030 (élaboration, animation, suivi et évaluation), en renforçant, dans le cadre de sa politique publique de cohésion sociale, la coordination des services municipaux consacrés aux services à la population
- Poursuivre ses efforts envers les quartiers politique de la ville et le quartier, en s'assurant de faire bénéficier ses habitants de l'ensemble des actions sociales, éducatives, sportives, culturelles qu'elle propose dans le cadre de ses programmes d'actions annuels de droit commun, déterminés lors du vote du budget annuel
- Affecter une enveloppe de crédits spécifiques destinée à promouvoir des actions existantes ou mettre en place de nouvelles actions répondant aux objectifs du présent contrat.

Engagements de la Région Grand Est

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

- A mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
 - o La politique régionale de formation professionnelle ;
 - o La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
 - o La politique régionale de soutien aux associations ;
 - o La politique régionale de développement économique ;
 - o La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politiques de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
 - o Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
 - o Les politiques régionales en faveur des mobilités ;
 - o Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.

- A mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;

- A rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

Engagements du Département de la Moselle

Le Département de la Moselle mène une action majeure en matière de politiques sociales. Il conçoit et met en œuvre des politiques départementales en faveur des enfants et des familles, s'inscrit dans la lutte contre les exclusions et porte une action forte au profit de l'insertion par l'emploi.

Ses différentes missions concourent ainsi aux enjeux de la Politique de la Ville définis pour la période 2024-2030 :

En matière d'emploi, l'action du Département contribue à :

- ❖ **Construire** des parcours d'insertion adaptés à la diversité des besoins,
- ❖ **Faciliter** le rapprochement entre l'offre et de la demande d'emploi (clauses sociales, insertion par l'activité économique, économie sociale et solidaire),
- ❖ **Favoriser** le développement d'actions tremplins vers l'emploi (mobilité, santé, sport, logement, garde d'enfants).

Son action participe également à l'amélioration **du cadre de vie** par :

- ❖ Le **développement** social local,
- ❖ L'accès au service public,
- ❖ Le **soutien** aux actions en matière de mixité sociale,

Et concourt à **l'émancipation de la jeunesse et des enfants**, car elle permet de :

- ❖ **Renforcer** l'accompagnement global des enfants et des familles en prenant appui sur leurs ressources et leur environnement,
- ❖ **Contribuer** à la lutte contre le décrochage scolaire,
- ❖ **Promouvoir** l'accès à la culture et au sport pour les jeunes,
- ❖ **Développer** des actions de soutien à la parentalité,

En matière de sécurité, le Département :

- ❖ **Soutient** la prévention spécialisée sur les territoires,
- ❖ **Favorise** la mise en place de missions exploratoires,
- ❖ **Lutte** contre les violences intrafamiliales.

Enfin, le Département porte une action de sensibilisation à la **citoyenneté** auprès des jeunes mosellans.

Le Département s'engage à poursuivre ses missions et son investissement afin de réduire les inégalités dans les quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Aussi ce dernier participera financièrement à certaines actions qui s'inscrivent dans le cadre des politiques départementales en fonction du budget adopté annuellement par l'Assemblée Départementale.

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Compte-tenu de ses missions et moyens, la CAF de Moselle est en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la Politique de la ville, sous réserve de l'approbation par ses instances décisionnelles des projets présentés, en intervenant notamment sur :

- la réalisation des diagnostics territoriaux, en apportant un éclairage sur les situations sociales des territoires, au regard de sa connaissance de la population « allocataires »
- le soutien aux initiatives en lien avec la création du service public de la petite enfance (SPPE)
- la réduction des inégalités d'accès en matière d'accueil du jeune enfant via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures, notamment là où les taux de couverture des besoins sont les plus faibles et via l'aide à l'accès des enfants des familles en difficulté, des enfants en situation de handicap, des enfants dont les parents sont soumis à des horaires atypiques
- le développement des loisirs de proximité via l'offre de service en matière d'enfance et jeunesse (Alsh)
- le développement de l'offre de service en matière de parentalité
- l'accompagnement à la prise de responsabilité et à l'autonomie des jeunes, via notamment le soutien aux projets dont ils sont à l'initiative
- l'accompagnement de la cohésion familiale via l'aide aux vacances
- le renforcement de la cohésion sociale via l'animation de la vie sociale, notamment grâce à l'action des centres sociaux et espaces de vie sociale dont les territoires d'intervention intègrent des quartiers ciblés
- l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social de la CAF

La stratégie d'intervention de France Travail

La stratégie d'intervention et de délivrance de services en direction des publics QPV pourra être déclinée localement en feuille de route opérationnelle avec les indicateurs de pilotage associés.

Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant en QPV dans un objectif de plein emploi

- Intensifier la mise en relation des demandeurs d'emploi QPV sur les offres d'emploi disponibles
- Promouvoir les profils auprès des entreprises
- Faciliter l'accès au dispositif de formation (AFPR-POE) permettant de réduire l'écart de compétences avant embauche
- Communiquer davantage auprès des jeunes sur les dispositifs d'accompagnement intensif (CEJ-AIJ) et favoriser leur accès
- Développer l'immersion en entreprise des demandeurs d'emploi QPV
- Communiquer sur le dispositif Emplois francs auprès des entreprises du secteur

Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel et leur développement de compétences

- Recourir à l'offre de formation de France Travail ou de la Région Grand Est
- Mobiliser le dispositif d'immersion professionnelle afin de valider ou confirmer un projet professionnel
- Favoriser l'accès à l'offre de service de France Travail comme la prestation Activ'Projet

Mobiliser plus encore les services favorisant la lutte contre les freins sociaux à l'emploi

- Encourager l'accès aux accompagnements intensifs et lutter ainsi contre les freins périphériques à l'emploi (accompagnement Global, accompagnement Renforcé)
- Développer l'accès à la prestation "mobilité" de France Travail
- Permettre à chaque demandeur d'emploi qui le souhaite de prendre en compte l'impact de son état de santé sur son projet professionnel, mobiliser la prestation "Parcours emploi santé"

Appui à l'accès aux données de diagnostic sur le marché du travail et le pilotage des résultats

- Favoriser l'accès à DATA Emploi en appui à la réalisation de diagnostics sur le marché du travail
- Fournir des éléments de pilotage de la mobilisation de l'offre de service au profit des demandeurs d'emploi QPV

L'engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations- Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en oeuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;

De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;

De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

De **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;

De **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;

De **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

4.4. Les financements du contrat de la ville

Les financements octroyés dans le cadre de la Politique de la Ville visent **prioritairement les associations implantées localement** et devront être priorisées sur les enjeux identifiés par les habitants dans le cadre des concertations menées pour préparer cette nouvelle contractualisation.

Les crédits spécifiques Politique de la Ville devront soutenir des actions complémentaires à celles du droit commun et spécifiques aux quartiers prioritaires et à leurs habitants. Les crédits Politique de la Ville doivent en effet être utilisés pour faire effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Une attention forte sera portée au financement des petites associations.

L'appel à projets Politique de la Ville demeure un des piliers majeurs du pilotage du Contrat de ville, s'appuie sur le BOP 147 de l'ETAT et la participation des autres financeurs, dont les collectivités territoriales. Afin de garantir une meilleure stabilité aux projets et aux associations porteuses, la circulaire du 31 août 2023 prévoit une conclusion de 50 % de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), en ciblant prioritairement les Dispositifs de Réussite Educative et les associations de proximité. Elles feront l'objet d'une évaluation partagée en fin d'exercice.

Le nouveau Contrat de Ville ouvre également la possibilité de **soutenir des projets d'investissement** identifiés par les habitants lors des concertations et portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs publics ou privés.

Ces projets seront intégrés à la stratégie du contrat de ville et pourront faire l'objet d'un financement via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert...) et de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME,...), de la banque des territoires, des collectivités et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux et investisseurs privés.

4.5. L'évaluation du Contrat de Ville

Le dispositif de suivi et d'évaluation du contrat de ville doit permettre aux décideurs locaux et aux acteurs de terrain de s'interroger sur la cohérence et l'efficacité des actions mises en œuvre au titre du contrat de ville, pour atteindre l'objectif commun de réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

La circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, a précisé l'esprit dans lequel doit s'exercer cette exigence d'évaluation.

- L'établissement en amont d'un petit nombre d'indicateurs de suivi précis et facilement mobilisables, afin de documenter la réalisation et les effets des actions et politiques publiques déployées localement
- La mobilisation d'une double approche quantitative et qualitative

Les signataires du Contrat de Ville sont conscients de l'enjeu d'une évaluation en continu des actions déployées sur la durée du Contrat de Ville, afin de pouvoir s'appuyer sur les observations produites pour poursuivre, adapter et le cas échéant réorienter leurs moyens d'action en fonction de l'atteinte des résultats. A ce titre, trois niveaux d'évaluation seront mis en œuvre :

- Le recueil régulier des indicateurs de suivi, de résultats et d'impact à partir du bouquet d'indicateur défini en amont
- Des bilans annuels des actions, programmes et projets seront réalisés ainsi que la mise en place de tableaux de bord sur chaque quartier prioritaire
- L'organisation de réunions thématiques annuelles pour les thématiques prioritaires du Contrat de Ville, afin de partager avec les acteurs institutionnels et de terrain une évaluation qualitative de l'évolution des quartiers prioritaires.

Signatures *(en cours)*

Fait à _____, le _____ 2024

Le Préfet de la Région Lorraine,
Préfet de la Moselle, par délégation,
le Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle
Franck CHAULET

Le Président de la Communauté
de Communes du Warndt
Jean-Paul DASTILLUNG

Le Président du Conseil Départemental
de la Moselle,
Patrick WEITEN

Le Président de la Région Grand Est
Franck LEROY

Le Maire de Creutzwald,
Jean-Luc WOZNIAK

Le Procureur de la République
près du Tribunal Judiciaire de Metz,
Yves BADORC

Pour le Recteur, par délégation,
le Directeur académique,
DSDEN de la Moselle,

Pour La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est
par délégation la déléguée territoriale de la
Moselle
Lamia HIMER

Le Directeur de la Caisse
D'Allocations Familiales de la Moselle
Laurent PONTE

Pour le Directeur Régional
de France TRAVAIL, par délégation,
le directeur territorial de la Moselle,
Fabrice NOURDIN

Pour La Directrice Régionale de la
Caisse des Dépôts et Consignations,
Magali DEBASSE
Par délégation Le Directeur Territorial
Moselle, Cyril MANGIN

Le Président de la Chambre des Métiers
et de l'Artisanat de la Moselle
Philippe FISCHER

Le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Lorraine
Fabrice GENTER

Le Directeur Général de Moselis,
Franck CECCATO

Le Directeur Général
de VIVEST
Jean-Pierre RAYNAUD

Le Directeur Général
de CDC HABITAT,
Jean-Paul CLEMENT

